



PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ



Séance du 28 novembre 2019

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

Séance du jeudi 28 novembre 2019

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|------------------|----------|--|
| M. le Maire | Divers 1 | Point d'information sur des sujets d'actualité. |
| Mme KAUCIC | 1° - | Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. |
| M. HEULLUY | 2° - | Débat d'Orientation Budgétaire 2020. |
| M. KOENIG | 3° - | Examen pour l'exercice 2018 des rapports annuels des délégations de service public de la Ville de Metz, des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement, d'élimination des déchets et de distribution d'eau potable, ainsi que leurs notes liminaires, du rapport annuel du camping municipal géré en régie, et du rapport d'activité du Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux. |
| M. JEAN | 4° - | Rapports sur l'activité des SPL Metz Métropole Moselle Congrès et SAREMM ainsi que des SAEML Metz Techno'pôles et UEM pour l'année 2018. |
| M. le Maire | 5° - | ZAC DU SANSONNET - Approbation du compte-rendu financier annuel à la collectivité (CRAC) de l'année 2018 et des modifications de la rémunération du concessionnaire. |
| M. le Maire | 6° - | ZAC DES COTEAUX DE LA SEILLE - Approbation du compte-rendu financier annuel à la collectivité (CRAC) de l'année 2018 et des modifications de la rémunération du concessionnaire. |
| M. le Maire | 7° - | ZAC DES HAUTS DE QUEULEU - Approbation du bilan de clôture de la ZAC des Hauts de Queuleu réalisée en régie et suppression de la ZAC des Hauts de Queuleu. |
| Mme AGAMENNONE | 8° - | Demande de retrait de l'EPDS de Gorze du Syndicat mixte de gestion forestière du Val de Metz. |
| Mme ISLER-BEGUIN | 9° - | Appel à projets Trame Verte et Bleue (TVB) Grand Est : passation de conventions avec le CEREMA Est et Metz Métropole. |

| | |
|---------------|---|
| M. CAMBIANICA | 10° - Convention Ville de Metz - CEREMA pour le parking de l'Université de Lorraine au Saulcy. |
| M. CAMBIANICA | 11° - Convention relative à la logistique urbaine entre Metz Métropole, la Ville de Metz et le Groupe La Poste. |
| M. CAMBIANICA | 12° - Stationnement payant sur voirie : modalités de reversement des produits de forfait de post-stationnement à Metz Métropole. |
| M. KRAUSENER | 13° - Cession d'une emprise foncière communale à la société LEONARD DRM à la MAXE. |
| Mme SAADI | 14° - Convention de réservation de logements locatifs sociaux - Metz Habitat Territoire. |
| Mme SAADI | 15° - Convention de réservation de logements locatifs sociaux - LOGI-EST. |
| M. LEKADIR | 16° - Programme de travaux sur Monuments Historiques : Poursuite de l'opération de restauration du Cloître des Récollets, par l'aile Ouest. |
| M. le Maire | 17° - Dénomination d'espaces publics. |
| M. TRON | 18° - Saison sportive 2018/2019 : accompagnement des clubs par la Ville. |
| Mme BORI | 19° - Participation financière aux actions de "Sensibilisation passionnelle" à l'allemand dans les écoles messines. |
| Mme TRAN | 20° - Voyage d'étude et signature d'une lettre d'intention dans le cadre d'un projet de jumelage entre les Villes de Metz et de Nankin. |
| M. HEULLUY | 21° - Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées pour l'année 2019 - Taxe locale de Séjour d'Augny. |
| M. HEULLUY | 22° - Modification des AP/CP. |
| M. HEULLUY | 23° - Décision modificative du budget n°3. |
| M. le Maire | 24° - Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjointes en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution des Délibérations du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014, du 3 juillet 2014, du 29 janvier 2015, du 29 octobre 2015 et du 6 juillet 2017 ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions. |

25° - Questions orales.

Séance à Huis Clos

M. HEULLUY

26° - Mise en non-valeur de créances irrécouvrables.

Le Conseil Municipal de Metz s'est réuni en séance publique, sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz, Conseiller Départemental de la Moselle, le jeudi 28 novembre 2019, à 15h00, dans le Grand Salon de l'Hôtel de Ville, sur convocation préalable en date du 22 novembre 2019.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte et fait état des élus excusés et des procurations données à d'autres élus au sens de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC (quitte au point 2), M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG (arrive au point Divers 1), Mme Agnès MIGAUD (arrive au point Divers 1), Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI (quitte au point 4), M. Hacène LEKADIR, Mme Patricia SALLUSTI (quitte au point 1), Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, M. Thierry JEAN (arrive au point Divers 1 et quitte au point 5), Mme Sélima SAADI (arrive au point 2), M. Patrice NZIHOU (arrive au point 1 et quitte au point 3), Mme Hanifa GUERMITI (arrive au point Divers 1), Mme Margaud ANTOINE-FABRY (quitte au point divers 1), M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA (arrive au point Divers 1 et quitte au point 25), M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, M. Pierre GANDAR, M. Raphaël PITTI (arrive au point Divers 1 et quitte au point 2), M. Guy CAMBIANICA (arrive au point Divers 1), Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Christine AGUASCA, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN (arrive au point Divers 1), Mme Nadia SEGHIR (arrive au point Divers 1), M. Richard LIOGER (quitte au point 25), M. Belkhir BELHADDAD (quitte au point 3), M. Stéphane MARTALIE (arrive au point 1), M. Yoan HADADI (arrive au point Divers 1), M. Philippe CASIN (quitte au point 2), M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD (arrive au point Divers 1), Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY (arrive au point Divers 1), Mme Nathalie COLIN-OESTERLE (arrive au point Divers 1), M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT (arrive au point Divers 1), Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION (quitte au point 4), Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Absents ayant voté par procuration :

- Mme Isabelle KAUCIC (procuration à M. Dominique GROS à compter du point 2)
- Mme Selima SAADI (procuration à M. Sébastien KOENIG du point Divers 1 au point 2)
- M. Jean-Louis LECOCQ (procuration à M. Jacques TRON)
- Mme Patricia SALLUSTI (procuration à Mme Sélima SAADI à compter du point 1)
- Mme Margaud ANTOINE-FABRY (procuration à M. Pierre GANDAR à compter du point Divers 1)
- M. Thomas SCUDERI (procuration à Mme Hanifa GUERMITI à compter du point 4)

- M. Raphaël PITTI (procuration à Mme Marie RIBLET à compter du point 2)
- Mme Myriam SAGRAFENA (procuration à Mme Béatrice AGAMENNONE)
- Mme Marylin MOLINET (procuration à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN)
- M. William SCHUMAN (procuration à M. Hacène LEKADIR)
- Mme Anne HOMMEL (procuration à M. Bernard HEULLUY)
- Mme Laure DUPONT (procuration à Mme Danielle BORI)
- Mme Marie-Jo ZIMMERMANN (procuration à M. Emmanuel LEBEAU)
- M. Jean-Michel ROSSION (procuration à M. Thierry GOURLLOT à compter du point 4)

Absent n'ayant pas voté par procuration : M. Julien HUSSON.

Absents non excusés : /

Secrétaire de séance : Madame Emmanuelle CHAMPIGNY, Directrice Générale des Services.

Puis Monsieur le Maire aborde l'ordre du jour du Conseil Municipal.

POINT DIVERS 1 : Point d'information sur des sujets d'actualité :

M. le Maire donne les informations suivantes :

- **Hommage aux 13 militaires décédés au Mali :**

M. le Maire revient sur le décès de 13 militaires au Mali ; il informe qu'un hommage national leur sera rendu le 2 décembre prochain aux Invalides à Paris et que la Ville de Metz s'y associera en mettant ses drapeaux en berne. Il propose à l'assemblée de respecter une minute de silence.

- **Remise du trophée de la meilleure grande Ville pour la Biodiversité :**

M. le Maire informe que la Ville de Metz a reçu le Trophée de la meilleure Grande Ville pour la Biodiversité en 2019, le 18 novembre dernier, lors de la cérémonie de remise du Trophées du concours "Capitales françaises de la Biodiversité 2019", qui a eu lieu à Paris la Défense, présidée par Madame Emmanuelle WARGON, Secrétaire d'état auprès de la Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire.

Intervention de : M. René DARBOIS.

- **Départ de l'école de commerce ICN Business School et invitation du Collectif Charlemagne aux élus et candidats de l'élection municipale pour les auditionner sur le thème "La nécessité de faire évoluer l'Université de Lorraine en faisant rayonner Metz et la Moselle" :**

M. le Maire indique que le 6 novembre dernier, M. Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, et lui-même ont été informés du transfert des activités de l'école ICN Business School à NANCY, entraînant de facto la fermeture du campus messin dès la rentrée 2020/2021. Il précise que, déçus, ils ont réagi publiquement à cette décision en rappelant les subventions attribuées par Metz Métropole à cette école depuis 2010, plus de 2 millions d'euros, en tenant

compte de la mise à disposition gracieuse des locaux.

Dans ce contexte, le Collectif Charlemagne, qui regroupe des professeurs chercheurs messins et mosellans, estimant que Metz "ne peut pas voir son université s'anémier" et qui souhaite "gagner en autonomie sans pour autant vouloir la scission" a donné rendez-vous aux élus et candidats de l'élection municipale, lundi 2 décembre 2019, afin de les auditionner sur le thème de "La nécessité de faire évoluer l'Université de Lorraine en faisant rayonner Metz et la Moselle".

M. le Maire en profite alors pour faire part de propositions qui participeraient au dynamisme de l'université dans le respect du site messin et ouvre le débat.

Interventions de : M. Jérémy ALDRIN, M. Emmanuel LEBEAU, M. Philippe CASIN, Mme Françoise GROLET, M. Hacène LEKADIR, M. Thomas SCUDERI, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Patrick THIL, M. Gilbert KRAUSENER, M. Bernard HEULLUY.

- **Motions de soutien à la recommandation aux Etats du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe : "Une répartition équitable de l'impôt dans les zones transfrontalières" :**

M. le Maire signale qu'il y a deux propositions de motion déposée concernant le soutien à la recommandation aux Etats du Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe : "Une répartition équitable de l'impôt dans les zones transfrontalières".

M. le Maire propose à chaque auteur de lire sa motion.

1) Motion proposée par M. Emmanuel LEBEAU :

"Exposé des Motifs :

Ce matin, 110 000 travailleurs frontaliers français dont 5.300 messins ont passé la frontière Luxembourgaise.

Ce choix de travailler dans un pays voisin est une nécessité par le manque d'emplois dans notre région. En 30 ans, nous sommes passés de 20 000 à 110 000 frontaliers en raison d'une forte création d'emplois au Luxembourg qui compense les pertes d'emplois dans notre région liée, en outre, à la crise de la sidérurgie.

Ces 110.000 français apportent un pouvoir d'achat estimé à 5,5 milliards d'euros sur notre territoire et participent à la préservation de l'économie locale. Ils contribuent au financement de l'économie de notre pays en payant de la TVA sur leurs achats qui représentent 47,5 % des recettes de l'état contre 25 % pour l'IRPP. Localement, les travailleurs frontaliers payent leur taxe d'habitation, leur taxe foncière, leur taxe sur l'électricité, payent les droits d'enregistrement sur les transactions immobilières, payent tous les services de la ville, payent le stationnement et le parking. La ville reçoit une DGF en fonction de sa population qui tient compte des travailleurs frontaliers.

Peu de choses ont, cependant, été réalisées en ce qui concerne la mobilité sur notre territoire : les réseaux routiers sont complètement saturés. L'autoroute A31 est, en effet, l'un des pires points noirs du réseau autoroutier de France et se rendre à Luxembourg depuis Metz se

transforme souvent en un enfer pour les frontaliers. L'utilisation des trains est également un véritable calvaire entre les retards, annulations, pannes, matériels mal entretenus, trains bondés et des usagers obligés de voyager debout.

Se rendre au travail est ainsi devenu une véritable épreuve douloureuse pour les frontaliers. La situation empire de jour en jour, l'amplitude de travail est aujourd'hui de 12 heures en tenant compte du temps de trajet et sera sans doute encore plus importante dans les années à venir. En effet, toutes les études démontrent qu'il y aura 50 000 personnes en plus d'ici 2030, on peut craindre ainsi une paralysie complète de tous les réseaux.

Cette situation engendre de nombreux arrêts de travail pour cause de maladie, de dépressions, de burnout ; certains abandonnent et préfèrent d'autres perspectives moins contraignantes.

En tant qu'élus locaux et pour certains frontaliers, nous constatons que les relations transfrontalières sont distendues entre nos deux pays et que peu de choses se réalisent pour nos compatriotes frontaliers.

Il y a urgence à se rassembler, à s'unir et à agir pour faire évoluer face à cette situation que les travailleurs frontaliers français au quotidien.

Il nous apparaît important de renouer des liens avec le Grand-Duché du Luxembourg pour trouver des solutions concrètes pour la mobilité, mais aussi en ce qui concerne la formation.

MOTION

VU le nombre des travailleurs frontaliers à ce jour 110.000 qui apportent un pouvoir d'achat estimé à 5,5 milliards d'euros sur notre territoire et participent à la préservation de l'économie locale,

CONSTATANT la croissance importante à venir des frontaliers français au Luxembourg,

CONSTATANT qu'au sein de cette croissance inédite côté français, Metz Métropole et la Ville de Metz enregistrent les plus fortes progressions au cours de ces dernières années,

CONSTATANT l'aggravation continue des conditions de mobilité des frontaliers vers le Luxembourg,

CONSTATANT le déficit des investissements d'infrastructures aussi bien ferroviaires que routiers pour faciliter la mobilité,

CONSTATANT que l'A31 est une des autoroutes les plus dangereuses de France,

INQUIETS des conséquences que peuvent avoir un temps de trajet de 4 heures par jour pour la santé des travailleurs frontaliers messins,

CONSCIENTS des difficultés que vont avoir les usagers des TER pour se rendre au Luxembourg à compter du 15 décembre prochain liées à la mise en place tardive du système de sécurité ERTMS sur les TER empruntant la ligne Metz-Luxembourg,

Le Conseil municipal de la ville de METZ,

DEMANDE au gouvernement Français de renouer des liens avec le Grand-Duché du Luxembourg pour trouver des solutions concrètes pour faciliter la mobilité, mais aussi en ce qui concerne la formation.

PROPOSE de rencontrer des membres des cabinets du gouvernement français et luxembourgeois pour exposer plus en détail cette situation de fait, sa vision et ses propositions pour contribuer ainsi à améliorer le quotidien de nos compatriotes français frontaliers.

INVITE le ministre des transports français à rencontrer son homologue luxembourgeois pour obtenir un accord sur le report de 6 mois pour autoriser les TER en l'absence du système de sécurité ERTMS sur la ligne Metz-Luxembourg au Luxembourg jusqu'au 30 juin 2020.

DEMANDE au Gouvernement Français et Luxembourgeois d'amender la convention fiscale luxembourgeoise du 20 mars 2018 au niveau du Protocole pour prévoir 47 jours de télétravail au lieu des 29 jours prévus."

2) Motion proposée par M. le Maire :

"Très forte croissance des frontaliers français. Très forte croissance à Metz.

Quel que soit l'angle sous lequel on l'aborde, le travail frontalier a pris des proportions tout à fait exceptionnelles et aligne en 2019 des chiffres record :

- Record du taux de frontaliers: avec 1 emploi sur 2, le Luxembourg est le Pays européen dont l'économie est la plus dépendante du travail frontalier, bien loin devant la Suisse (1 frontalier pour 16 actifs).
- Record du nombre de salariés étrangers: 80 % en ajoutant aux frontaliers les actifs résidents étrangers (15,2 % en Suisse).
Il y a au Luxembourg 436 000 emplois occupés par 201 000 actifs frontaliers, 135 000 actifs étrangers résidents, 100 000 luxembourgeois dont 35 000 employés dans la fonction publique.
- Record du nombre de chefs d'entreprises frontaliers : 57 %.
- Record de croissance pour les frontaliers français : ils représentent 66 % des nouveaux frontaliers sur les 12 derniers mois (+6 120).
Ils augmentent presque aussi vite en nombre que les nouveaux salariés résidents au Luxembourg (+6 700)... constitués d'une majorité d'étrangers, dont de nombreux français.
- Record de croissance des frontaliers pour l'agglomération de Metz: +30 % sur les 5 dernières années pour un total de plus de 8 800 frontaliers.
La Ville de Metz en accueille plus de 5300.

Nous ne devons pas nous étonner de ces chiffres: les études prospectives des années passées nous l'annonçaient.

Nous ne devons pas non plus nous étonner de dénombrer 40 000 frontaliers français de plus d'ici 2025.

Les entreprises créent les emplois. Le France lève les impôts.

Ce n'est pas l'Etat luxembourgeois mais les entrepreneurs qui recrutent. Et ils sont à la recherche de profils professionnels et non pas de frontaliers ou de résidents.

Sur un an, quand les entreprises recrutent 16 000 salariés, le France n'autorise la construction que de moins de 3000 logements.

Le résultat sur ces 12 derniers mois est qu'il y a 9 300 frontaliers de plus, dont 6 120 sont venus habiter en France.

Au fil du temps, les actifs travaillant au France se sont répartis sur 2 100 communes de la Grande Région, dont seulement 100 communes luxembourgeoises (moins de 5 %).

Mais la Dotation Globale de Fonctionnement n'est versée par l'Etat qu'à ces 100 communes luxembourgeoises.

Les charges de la moitié de la population active du France sont ainsi supportées par les 2 000 communes frontalières sans compensation du France.

La France paie la formation, l'indemnisation du chômage, et la dépendance.

La France a pris en charge les formations initiales des frontaliers, pour 13 Milliards d'euros (25,4 Milliards d'euros pour l'ensemble des frontaliers belges, allemands et français) sans compter celles des actifs français résidents, et pour lesquelles le Luxembourg n'a mobilisé aucun moyen budgétaire.

C'est également le cas de la prise en charge des coûts du chômage des frontaliers au-delà du 3ème mois par les Etats voisins du Luxembourg, alors que les frontaliers payent un impôt pour le Fonds de l'emploi luxembourgeois.

Il prélève à la source les pensions de retraite mais laisse les retraités frontaliers à la charge des budgets publics des territoires frontaliers.

Il prélève des cotisations dépendance sur les frontaliers alors qu'il n'en réserve les fruits qu'à ses seuls résidents.

Il prélève des cotisations sociales sur les frontaliers qui ont généré, en 10 ans, 2,3 Milliards d'euros d'excédents au profit du Luxembourg (différence entre cotisations versées par les frontaliers et les prestations qu'ils ont reçues).

Co-développement par projet : une difficulté à l'échelle des 2000 communes de résidence des frontaliers.

A aucun moment le Luxembourg ne conteste avoir une dette à l'égard des frontaliers et de leurs territoires de résidence, mais il privilégie les interventions directes sur des projets.

Force est de constater que du côté français, depuis les années 90, cette posture aura été très peu féconde :

- 2 parkings pour 2 communes et un engagement 2020-2030 sur les TER pour un total de 120 Millions d'euros,
- d'un montant très faible (0,3 % des recettes perçues sur le travail frontalier et 10 % des investissements),
- d'un montage complexe (accord préalable intergouvernemental à Paris en 2018).

C'est d'ailleurs cette répartition sur 2000 communes et 3 Etats ou Régions qui rend inefficace la concrétisation des financements par projets qui, outre le désagréable rapport tutélaire qu'ils introduit au profit du lieu de travail sur les lieux de résidence, nécessite une ingénierie de moyens hors de portée du Luxembourg dont l'administration est taillée pour ses 100 communes.

Equité et partage des impôts: un principe soutenu et encouragé par l'Europe depuis 26 ans.

C'est à ce stade de nos constats autour des enjeux de la métropolisation du Luxembourg, d'ailleurs partagés par les collectivités locales frontalières allemandes qui demandent également une compensation, que s'inscrit fin 2016 l'initiative du Congrès des Pouvoirs locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe.

Articulés autour de l'idée que le développement de relations économiques et sociales entre les Etats européens doit bénéficier à toutes les parties, l'Union européenne, la Commission européenne et le Conseil de l'Europe ont rédigé des rapports, résolutions et recommandations aux Etats en 1993, en 1995, en 1997, en 2013 puis en 2016.

Fin 2016, la Commission de la Gouvernance du Congrès des Pouvoirs locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe a pris l'initiative de mener une étude sur la situation aux frontières européennes qui sont le plus exposées au travail frontalier en Europe.

Cette étude réalisée par l'Université de Maastricht a donné lieu à un rapport, présenté à la 37^{ème} session du Congrès du Conseil de l'Europe en octobre 2019 par le Sénateur LAMBERTZ, 1^{er} Vice-Président du Congrès et Président du Comité européen des Régions, intitulé "Une répartition équitable de l'impôt dans les zones transfrontalières".

Le rapport était accompagné d'une résolution et d'une recommandation faite aux Etats, approuvées à une très large majorité, qui appellent notamment "à homogénéiser les conditions dans lesquelles les dépenses sont prises en charge par le budget du pays bénéficiant de l'imposition de la main-d'œuvre en faveur des territoires de résidence des travailleurs frontaliers (par exemple sous la forme d'un pourcentage du salaire brut)".

Pendant 3 ans, la Ville de Metz et les villes du Quattropole ainsi que le Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain ont été associés à ces travaux, pilotés pour le Congrès par la Fondation pour l'Economie et le développement durable des Régions d'Europe – FEDRE, dont le siège est à Genève.

Les objectifs et les constats sont très clairement exposés dans le Rapport :

- Le principe d'une juste répartition des impôts et des charges en territoires transfrontaliers doit être la règle et encouragé à toutes les frontières des 47 Etats européens.
- Si les modalités pratiques de ce partage doivent être étudiées au cas par cas, elles doivent rester équitables et les Etats européens sont invités à les homogénéiser.
- Concernant la frontière franco-luxembourgeoise, il est notamment rappelé :
 - "Alinéa 61. Ici encore, la France a eu recours, dans ses traités en matière fiscale, à l'attribution de droits d'imposition exclusifs à l'une des parties au traité, une formule qui, comme on l'a vu, bien que pragmatique ne prend pas en

considération le fait que le travailleur frontalier génère des dépenses dans les deux pays.

- Alinéa 62. Il n'existe toujours pas de système de compensation financière. Ce sujet fait actuellement l'objet d'un débat, dans le cadre duquel les maires de Metz et de Trèves ont adressé une lettre ouverte à Emmanuel Macron et Angela Merkel en 2019."

Une compensation à hauteur de 4,5 % des salaires bruts des frontaliers.

Si le Luxembourg devait prendre en charge la population active frontalière dans les mêmes conditions qu'il prend en charge sa population active résidente, alors il lui faudrait verser 1,53 Milliards d'euros aux communes de résidence des frontaliers, dont 805 Millions d'euros aux seules collectivités locales françaises.

Mais les montants en jeu sont bien inférieurs : 4 fois plus faibles.

Sur les bases de l'accord de compensation que la France verse à la Suisse, soit 4,5 % des salaires bruts, il s'agirait d'un montant global d'environ 450 Millions d'euros par an pour l'ensemble des territoires frontaliers, soit seulement 7 % des contributions des frontaliers au budget du Luxembourg.

Sur la durée du mandat 2020-2026 qui s'ouvre, et sur les bases de leur croissance actuelle, ce sont 86 Millions d'euros qui seraient reversés au titre des frontaliers habitant la Ville de Metz.

MOTION

VU le Rapport Lambertz et la recommandation faite aux Etats par le Congrès des Pouvoirs Locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe pour "Une répartition équitable de l'impôt dans les zones transfrontalières", adopté par 80 voix contre 8 et 3 abstentions lors de la 37ème session du Congrès à Strasbourg le 29 octobre 2019,

VU la lettre cosignée du Maire de Metz, du Maire de la Ville de Trèves et par les Landrats des Kreises de Trier-Saarburg et Bitburg-Prüm, adressée au Président Emmanuel Macron et à la Chancelière Angela Merkel le 20 mai 2019,

VU le vote de la motion à l'unanimité par le Pôle Métropolitain Européen du Sillon Lorrain en date du 8 novembre dernier,

CONSTATANT la croissance exponentielle de la demande de main d'œuvre des entreprises installées au Luxembourg et la proportion croissante des frontaliers français,

CONSTATANT qu'au sein de cette croissance inédite côté français, Metz Métropole et la Ville de Metz enregistrent les plus fortes progressions au cours de ces dernières années,

CONSTATANT l'extrême sélectivité dont fait preuve le Luxembourg dans l'accompagnement de projets d'infrastructures, qui ne mobilisera au service des frontaliers que 0,3 % de leurs impôts sur la période 2020-2030,

CONSTATANT l'aggravation continue des conditions de mobilité des frontaliers vers le Luxembourg,

CONSTATANT le déficit de recettes des collectivités locales frontalières, induit par l'absence de bases fiscale des entreprises situées au Luxembourg tout en prenant en charge une part de plus en plus importante de leurs salariés (60 % sur les 12 derniers mois),

INQUIETS des dégradations inévitables liées au sentiment d'injustice que cette situation particulièrement inéquitable fait peser aux plans socio-économiques sur les entreprises et dans les territoires,

CONSCIENTS de l'exception européenne regrettable que constitue ce modèle de développement unilatéral imposé à ses voisins par le Luxembourg,

Le Conseil municipal de la Ville de METZ,

APPORTE son soutien au rapport "Une répartition équitable de l'impôt dans les zones transfrontalières – Conflits potentiel et possibilités de compromis" adopté par le Congrès des Pouvoirs locaux et Régionaux du Conseil de l'Europe le 29 octobre 2019.

PARTAGE les objectifs de la résolution et de la recommandation aux Etats visant notamment "à homogénéiser les conditions dans lesquelles les dépenses sont prises en charge par le budget du pays bénéficiant de l'imposition de la main-d'œuvre en faveur des territoires de résidence des travailleurs frontaliers (par exemple sous la forme d'un pourcentage du salaire brut)".

INVITE le Gouvernement français à porter cette recommandation du Congrès au niveau du Comité des ministres du Conseil de l'Europe afin qu'elle soit adoptée par les Exécutifs des Etats.

DEMANDE au Président de Région Grand-Est de solliciter le Gouvernement afin qu'il ouvre une négociation avec le Luxembourg dans le but d'obtenir une compensation au profit des territoires de résidence des frontaliers dans le cadre de la préparation de la prochaine Conférence Intergouvernementale Franco-Luxembourgeoise 2020."

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE, SUR LA QUESTION DE SAVOIR S'IL Y A LIEU DE DEBATTRE AU SUJET DES DIFFERENTES MOTIONS : Adopté à l'unanimité.

Voix pour : 54 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Selima SAADI, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. William SCHUMAN, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Christine AGUASCA, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Anne HOMMEL, Mme Marylin MOLINET, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Richard LIOGER, M. Belkhir BELHADDAD, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, M. Yoan HADADI, M. Philippe CASIN, M. Patrick THIL, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-

Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN, Mme Christine SINGER, M. Yves WENDLING.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procurations : Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Jean-Louis LECOCQ a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à M. Pierre GANDAR, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. Patrice NZIHOU a donné procuration à M. Raphaël PITTI, Mme Nadia SEGHIR a donné procuration à Mme SALLUSTI, Mme Hanifa GUERMITI a donné procuration à Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Stéphane MARTALIE a donné procuration à M. Richard LIOGER, Mme Myriam SAGRAFENA a donné procuration à Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Emmanuel LEBEAU.

Absent au moment du vote : 1 : M. Julien HUSSON.

EXAMEN DES MOTIONS :

Interventions de : Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Jérémy ALDRIN, Mme Christine SINGER, M. Yves WENDLING, Mme Françoise GROLET, M. Philippe CASIN, M. Patrick THIL, M. Thomas SCUDERI, Mme Isabelle KAUCIC, Mme Gilbert KRAUSENER, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Richard LIOGER, M. Emmanuel LEBEAU, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Thomas SCUDERI, M. Thierry JEAN, M. Philippe CASIN, Mme Françoise GROLET, M. Yves WENDLING.

M. le Maire propose de mettre aux voix les différentes motions.

1) Motion proposée par M. Emmanuel LEBEAU :

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE, LA MOTION EST : Rejetée à la majorité.

Voix pour : 14 : M. Thierry JEAN, M. Philippe CASIN, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, Mme Patricia ARNOLD, M. Jérémy ALDRIN, Mme Christine SINGER, M. Yves WENDLING, Mme ZIMMERMANN, M. Emmanuel LEBEAU, M. Jean-Michel ROSSION, M. Thierry GOURLOT.

Voix contre : 37 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. René DARBOIS, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Marylin MOLINET, Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Hanifa GUERMITI, M. Patrice NZIHOU, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Catherine MERGEN-MOREL, M. Bernard HEULLUY, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Pierre GANDAR, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Jacques TRON, Mme Françoise FERRARO, M. Hacène LEKADIR,

Mme Patricia SALLUSTI, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Guy CAMBIANICA, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Nadia SEGHIR, M. Richard LIOGER, M. Belkhir BELHADDAD, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, M. Yoan HADADI.

Abstentions : 2 : Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET.

Procurations : Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Jean-Louis LECOCQ a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à M. Pierre GANDAR, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Agnès MIGAUD a donné procuration à M. Guy CAMBIANICA, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. Patrice NZIHOU a donné procuration à M. Raphaël PITTI, M. Stéphane MARTALIE a donné procuration à M. Richard LIOGER, Mme Myriam SAGRAFENA a donné procuration à Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Emmanuel LEBEAU.

Absent au moment du vote : 1 : M. Julien HUSSON

2) Motion proposée par M. le Maire :

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE, LA MOTION EST : Acceptée à la majorité.

Voix pour : 38 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. René DARBOIS, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, Mme Marylin MOLINET, Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Hanifa GUERMITI, M. Patrice NZIHOU, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, Mme Catherine MERGEN-MOREL, M. Belkhir BELHADDAD, M. Richard LIOGER, M. Yoan HADADI, M. Bernard HEULLUY, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Pierre GANDAR, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Jacques TRON, Mme Françoise FERRARO, M. Thierry JEAN, M. Hacène LEKADIR, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Guy CAMBIANICA, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Nadia SEGHIR.

Voix contre : 10 : M. Jérémy ALDRIN, Mme Christine SINGER, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Jean-Michel ROSSION, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET, M. Philippe CASIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN.

Abstentions : 5 : Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Patrick THIL, Mme Caroline AUDOUY, Mme Patricia ARNOLD.

Procurations : Mme Selima SAADI a donné pouvoir à M. Sébastien KOENIG, M. Jean-Louis LECOCQ a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à M. Pierre GANDAR, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Agnès MIGAUD a donné procuration à M. Guy CAMBIANICA, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, M. Patrice NZIHOU a donné procuration à M. Raphaël PITTI, M. Stéphane MARTALIE a donné procuration à M. Richard LIOGER, Mme Myriam SAGRAFENA a donné procuration à Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Emmanuel LEBEAU.

Absent au moment du vote : 1 : M. Julien HUSSON

DCM N° 19-11-28-1 : Rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes :

Mme KAUCIC, Rapporteur, expose :

Depuis le 1^{er} janvier 2016, en application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, les communes de plus de 20000 habitants doivent présenter à l'assemblée délibérante, préalablement aux débats sur le projet de budget, un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la commune, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Conformément au décret n°2015-761 du 24 juin 2015, qui est venu préciser les modalités et le contenu, ce rapport présente un état des lieux, un bilan et les orientations de la collectivité en la matière,

- à la fois dans son statut d'employeur, par la présentation de la politique menée en matière de ressources humaines sur les problématiques liées à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (sensibilisation, féminisation, rémunération, formation, action sociale),
- mais également dans son statut d'initiateur et d'acteur des politiques publiques conduites sur son territoire en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes (notamment dans les domaines de la petite enfance et l'éducation, la famille, la cohésion sociale, la citoyenneté, la culture, le sport ou encore la vie associative).

En conséquence, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** du rapport annuel présenté en annexe sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes préalablement aux débats sur le projet de budget sur l'exercice 2019.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Christine SINGER, Mme Martine NICOLAS, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Belkhir BELHADDAD, M. Guy CAMBIANICA, M. Thomas SCUDERI, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Sébastien KOENIG, Mme Isabelle KAUCIC.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Sans vote.

Etaient présents : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGNAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, M. Hacène LEKADIR, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHO, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Christine AGUASCA, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Richard LIOGER, M. Belkhir BELHADDAD, M. Stéphane

MARTALIE, M. Yoan HADADI, M. Philippe CASIN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN.

Absents lors de l'examen du point : Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Thierry JEAN, M. Raphaël PITTI, Mme Marylin MOLINET, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Anne HOMMEL, M. William SCHUMAN, Mme Laure DUPONT, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Yves WENDLING, M. Julien HUSSON.

DCM N° 19-11-28-2 : Débat d'Orientation Budgétaire 2020 :

M. HEULLUY, Rapporteur, expose :

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape réglementaire annuelle et obligatoire, qui se tient dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif. Le DOB lance le processus budgétaire pour 2020, en permettant aux élus d'être informés et de débattre sur les orientations proposées.

Conformément à l'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), introduit par la loi NOTRE du 7 août 2015, le DOB s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire dont les principaux éléments ont été précisés par décret du 24 juin 2016 (article D 2312-3 du CGCT).

Suite à la loi du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, qui instaure le principe de la contractualisation avec l'Etat de la trajectoire financière de la collectivité, il est également demandé à la collectivité de présenter à l'occasion du DOB ses objectifs concernant, d'une part l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, et d'autre part l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

Le rapport d'orientation budgétaire joint à la présente délibération rappelle le contexte économique et budgétaire de l'élaboration du Budget Primitif 2020, propose une analyse de la situation financière de la collectivité et précise les grandes orientations du BP 2020.

En conséquence, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire pour 2020, conformément à l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- **APPROUVE** en conséquence la présente délibération.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN, Mme Caroline AUDOUY, Mme Martine NICOLAS, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Patrick THIL, M. Emmanuel LEBEAU, M. René DARBOIS, M. Gilbert KRAUSENER, M. Pierre GANDAR, Mme Danielle BORI, M. Hacène LEKADIR, M. Richard LIOGER, M. Yoan HADADI, M. Sébastien KOENIG, M. Thomas SCUDERI, Mme Doan TRAN, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Isabelle KAUCIC, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 45 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, M. Patrice NZIHOU, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Richard LIOGER, M. Belkhir BELHADDAD, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, M. Yoan HADADI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procurations : Mme Isabelle KAUCIC a donné pouvoir à M. Dominique GROS, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à M. Pierre GANDAR, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Emmanuel LEBEAU.

Absents au moment du vote : 10 : M. Thomas SCUDERI, M. Hacène LEKADIR, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, M. Philippe CASIN, Mme Bérangère THOMAS, Mme Christine SINGER, M. Jean-Louis LECOCQ, M. William SCHUMAN, M. Julien HUSSON.

DCM N° 19-11-28-3 : Examen pour l'exercice 2018 des rapports annuels des délégations de service public de la Ville de Metz, des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'assainissement, d'élimination des déchets et de distribution d'eau potable, ainsi que leurs notes liminaires, du rapport annuel du camping municipal géré en régie, et du rapport d'activité du Président de la Commission Consultative des Services Publics Locaux :

M. KOENIG, Rapporteur, expose :

L'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales pose que les Concessionnaires auxquels la Ville de Metz a confié l'exploitation des services publics ou de réseaux doivent lui remettre un rapport annuel comportant une analyse de la qualité et des conditions d'exercice du service ainsi que les comptes retraçant la totalité des opérations relatives à leur activité. L'examen de ces rapports pour l'année 2018, dont une synthèse est jointe à la présente délibération, est mis à l'ordre du jour du Conseil Municipal qui est invité à en prendre acte.

Par ailleurs, l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et le décret n°2000-404 du 11 mai 2000 prévoient que le Maire présente aux Membres du Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement ainsi que celui relatif au service d'élimination des déchets dont la compétence a été transférée à la Métropole de Metz. Les rapports 2018, remis par Metz Métropole, sont joints en annexe à la présente délibération. Conformément aux dispositions réglementaires précitées, une note liminaire de Monsieur le Maire, jointe à la présente délibération, est présentée au Conseil Municipal pour chacun des deux services publics transférés.

Aussi, suivant les dispositions de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable au titre de l'année 2018 est présenté au Conseil Municipal. Pour mémoire, cette compétence était gérée par la Ville en 2017 puis compétence désormais assurée, depuis le 1^{er} janvier 2018, par le Syndicat des Eaux de la Région Messine (SERM).

Conformément aux dispositions de l'article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Consultative des Services Publics Locaux constituée par la Ville de Metz s'est réunie et a examiné l'ensemble des rapports de délégation de service public remis par les délégataires au titre de l'année 2018 ainsi que les rapports sur le prix et la qualité du service public d'assainissement, d'élimination des déchets et de distribution d'eau potable pour l'année 2018.

Ladite Commission présente également à l'Assemblée Délibérante un état des travaux réalisés par elle au cours de l'exercice précédent. Ce rapport est joint en annexe à la présente délibération.

En conséquence, le Conseil Municipal :

- PREND ACTE :

- du contenu, pour communication, des rapports annuels des délégataires de service public de la Ville pour l'exercice 2018 et de la note de synthèse desdits rapports.
- du contenu, pour communication, du rapport d'activité retraçant l'état des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux au cours de l'année 2018.
- du contenu, pour communication, du rapport portant sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'année 2018 transmis par la Métropole de Metz.
- du contenu, pour communication, du rapport portant sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets pour l'année 2018 transmis par la Métropole de Metz.
- du contenu, pour communication, du rapport portant sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable au titre de l'année 2018 pour l'année 2018.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Patrick THIL, M. Emmanuel LEBEAU, M. René DARBOIS, M. Guy CAMBIANICA, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : Mme Nathalie COLIN-OESTERLE.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Sans vote.

Etaient présents : M. Dominique GROS, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Marie RIBLET, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Christine AGUASCA, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Richard LIOGER, M. Stéphane MARTALIE, M. Yoan HADADI, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN.

Absents lors de l'examen du point : Mme Isabelle KAUCIC, Mme Patricia SALLUSTI, M. Jean-Louis LECOCQ, M. Patrice NZIHOU, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Raphaël PITTI, Mme Myriam SAGRAFENA, Mme Marilyn MOLINET, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Laure DUPONT, M. Philippe CASIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Yves WENDLING, Mme Christine SINGER, M. Julien HUSSON.

DCM N° 19-11-28-4 : Rapports sur l'activité des SPL Metz Métropole Moselle Congrès et SAREMM ainsi que des SAEML Metz Techno'pôles et UEM pour l'année 2018 :

M. JEAN, Rapporteur, expose :

Conformément aux dispositions des articles L.1524-5 et L.1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes des collectivités territoriales et de leurs groupements actionnaires de Sociétés d'Economie Mixte [SEM] ou Sociétés Publiques Locales [SPL] se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis, au moins une fois par an, par leurs représentants au Conseil d'administration de ces sociétés, ou conseil de surveillance le cas échéant.

Les rapports présentés par les représentants désignés par la Ville de Metz au sein des SPL Metz Métropole Moselle Congrès et SAREMM ainsi que des SAEML Metz Techno'pôles et UEM sur l'activité et la gestion de ces sociétés pour l'exercice 2018 sont joints en annexe et soumis à adoption.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ADOPTER** les rapports présentés par les représentants de la Ville au sein des SPL Metz Métropole Moselle Congrès et SAREMM ainsi que des SAEML Metz Techno'pôles et UEM au titre de la gestion et de l'activité de ces dernières au cours de l'exercice 2018.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, M. Emmanuel LEBEAU, M. Richard LIOGER, M. Thierry JEAN, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : M. Emmanuel LEBEAU

Mmes Françoise GROLET et Bérangère THOMAS font la demande d'un vote séparé sur l'adoption du rapport de la SAEML UEM du reste de la motion.

1) **Rapports des SPL Metz Métropole Moselle Congrès et SAREMM et de la SAEML Metz Techno'pôles :**

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adoptée à la majorité.

Explication de vote demandée par : /

Voix pour : 38 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Nadia SEGHIR, M. Richard LIOGER, Mme Laure DUPONT, M. Yoan HADADI, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE.

Voix contre : 2 : Mme Françoise GROLET, Mme Bérangère THOMAS.

Abstentions : 4 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, M. Jean-Michel ROSSION.

Procurations : Mme Isabelle KAUCIC a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Hanifa GUERMITI, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à M. Pierre GANDAR, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Emmanuel LEBEAU, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à M. Thierry GOURLOT.

Absents au moment du vote : 11 : M. Sébastien KOENIG, M. Patrice NZIHOU, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Doan TRAN, M. Belkhir BELHADDAD, M. Stéphane MARTALIE, M. Philippe CASIN, M. Yves WENDLING, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN, M. Julien HUSSON.

2) **Rapport de la SAEML UEM :**

MISE AUX VOIX PAR M. LE MAIRE : Adoptée à la majorité.

Explication de vote demandée par : /

Voix pour : 40 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia

SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, Mme Françoise FERRARO, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Nadia SEGHIR, M. Richard LIOGER, Mme Laure DUPONT, M. Yoan HADADI, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET.

Voix contre : 0 :

Abstentions : 4 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, M. Jean-Michel ROSSION.

Procurations : Mme Isabelle KAUCIC a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Hanifa GUERMITI, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à M. Pierre GANDAR, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Emmanuel LEBEAU, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à M. Thierry GOURLOT.

Absents au moment du vote : 11 : M. Sébastien KOENIG, M. Patrice NZIHOU, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Doan TRAN, M. Belkhir BELHADDAD, M. Stéphane MARTALIE, M. Philippe CASIN, M. Yves WENDLING, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN, M. Julien HUSSON.

La motion est : Adoptée à la majorité.

DCM N° 19-11-28-5 : ZAC DU SANSONNET - Approbation du compte-rendu financier annuel à la collectivité (CRAC) de l'année 2018 et des modifications de la rémunération du concessionnaire :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

La ZAC du Sansonnet a été créée par délibération du Conseil Municipal en date du 26 janvier 2006, et sa réalisation a été confiée à la SAREMM par le biais d'une concession d'aménagement signée le 20 décembre 2012.

En application des dispositions de cette convention de concession et de celles de l'article L300-5 du Code de l'Urbanisme, la SAREMM doit soumettre à la collectivité concédante un compte-rendu financier annuel (C.R.A.C.) comportant notamment :

- le bilan financier prévisionnel actualisé de la zone faisant apparaître l'état des réalisations en dépenses et recettes, l'estimation des dépenses et recettes à réaliser,
- le plan de trésorerie de l'opération dans le temps.

Ces documents ainsi que la note de conjoncture joints en annexe sont soumis à l'examen de l'Assemblée délibérante de la collectivité.

Conformément à ce qui précède, la SAREMM présente le C.R.A.C. de la ZAC du Sansonnet arrêté à la date du 31 décembre 2018.

| Bilan prévisionnel d'opération au 31/12/2018 | Réalisation au 31/10/2018 * (€ TTC) | Bilan global actualisé au 31/12/2017 (€ HT) | Bilan global actualisé au 31/12/2018 (€ HT) |
|--|-------------------------------------|---|---|
| Dépenses | 6 550 333 | 10 969 121 | 10 979 899 |
| Recettes | 6 286 765 | 10 969 119 | 10 979 899 |

* dont acte d'apport signé le 25 février 2015

Le nouveau bilan financier prévisionnel au 31 décembre 2018 n'a pas connu d'évolution notable (+0,1 %) et est équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 10.979.899 € HT.

Les dépenses réalisées par le concessionnaire sur l'exercice 2018 s'élèvent à 562 062 € TTC. Celles-ci comprennent pour 460 407 € TTC des travaux de voirie et réseaux divers (dont 230 934 € TTC de desserte par le chauffage urbain), équipant les terrains cédés en phase 1. Les autres dépenses concernent des honoraires techniques, et les frais et rémunérations liés à la concession, ainsi que la poursuite des actions de promotion de la commercialisation de la zone.

Aucune recette, hormis la part de 500 000 € de la participation du concédant à l'équilibre de l'opération, n'a été perçue en 2018 pour les cessions de charges

La participation financière de la Ville de Metz à l'équilibre de l'opération est maintenue à 2.774.139 € TTC conformément au CRAC approuvé pour l'exercice précédent.

Les prévisions de dépenses en 2019 comprennent notamment le remboursement à l'EPF Lorraine des indemnités et frais supplémentaires d'expropriation s'élevant à 547 354 € TTC.

Les prévisions de recettes, effectuées suivant le rythme de commercialisation actuel, prévoient en 2019 la cession de droits à construire estimés à 1 124 520 € TTC (soit deux lots à bâtir).

Afin de tenir compte des évolutions du bilan financier prévisionnel actualisé, et d'ajuster l'intervention du concessionnaire au plus près de l'intervention restant à réaliser, il convient de procéder à une modification par avenant n°5 au traité de concession. Cette modification introduit une décomposition à la rémunération globale du concessionnaire restant à percevoir pour la durée de 4 ans de la concession du 01/01/2019 au 31/12/2022, en proposant une part forfaitaire annuelle de 55 000 € au titre de la gestion opérationnelle, administrative et financière, et une part variable de rémunération sur les recettes provenant des cessions et subventions restant à réaliser, suivant un taux de 0,93 %.

Le prix de cession des terrains à vocation d'habitat proposé au CRAC 2017 est maintenu pour le logement en accession à 220 € HT /m² Surface de Plancher (SdP), et pour le logement aidé à 182 € HT / m² SdP.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le bilan financier prévisionnel arrêté au 31 décembre 2018 de l'opération, équilibré à hauteur de 10 979 899 € HT en dépenses et en recettes suivant l'état constaté présenté par la SAREMM au titre du compte-rendu financier annuel (C.R.A.C.) de la ZAC du Sansonnet à Metz.
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à finaliser et signer l'avenant n°5 au traité de concession modifiant la rémunération globale du concessionnaire pour la durée de 4 ans de la concession du 01/01/2019 au 31/12/2022, en appliquant une décomposition de celle-ci suivant une part forfaitaire annuelle de 55 000 € au titre de la gestion opérationnelle, administrative et financière, et une part variable de rémunération sur les recettes provenant des cessions et subventions restant à réaliser, suivant un taux de 0,93 %.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, M. Pierre GANDAR, M. Richard LIOGER, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 36 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Nadia SEGHIR, M. Richard LIOGER, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, M. Yoan HADADI, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 2 : Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET.

Abstentions : 4 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, M. Jean-Michel ROSSION.

Procurations : Mme Isabelle KAUCIC a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Hanifa GUERMITI, M. Jean-Louis LECOCQ a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à M. Pierre GANDAR, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Emmanuel LEBEAU, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à M. Thierry GOURLOT.

Absents au moment du vote : 13 : M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Thierry JEAN, M. Patrice NZIHOU, M. Gilbert KRAUSENER, Mme Doan TRAN, M. Belkhir BELHADDAD, M. Philippe CASIN, M. Yves WENDLING, Mme Christine SINGER, M. Julien HUSSON.

DCM N° 19-11-28-6 : ZAC DES COTEAUX DE LA SEILLE - Approbation du compte-rendu financier annuel à la collectivité (CRAC) de l'année 2018 et des modifications de la rémunération du concessionnaire :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

Par traité de concession en date du 3 avril 2012, la Ville de Metz a confié à la SAREMM l'aménagement de la ZAC des Coteaux de la Seille à Metz créée par délibération du Conseil Municipal en date du 29 mars 2007.

En application des dispositions de cette convention de concession et de celles de l'article L300-5 du Code de l'Urbanisme, la SAREMM doit soumettre à la collectivité concédante un compte-rendu financier annuel (C.R.A.C.) comportant notamment :

- le bilan prévisionnel actualisé faisant apparaître le budget global actualisé, l'état des réalisations des dépenses et recettes de ce budget, et les dépenses et recettes restant à réaliser,
- le plan de trésorerie de l'opération faisant apparaître l'échéancier des dépenses et recettes restant à réaliser.

Ces documents ainsi que la note de conjoncture joints en annexe sont soumis à l'examen de l'Assemblée délibérante de la collectivité.

Conformément à ce qui précède, la SAREMM présente le CRAC de la ZAC des Coteaux de la Seille arrêté à la date du 31 décembre 2018.

| Bilan prévisionnel d'opération au 31/12/2018 | Réalisation au 31/10/2018 * (€ TTC) | Bilan global actualisé au 31/12/2017 (€ HT) | Bilan global actualisé au 31/12/2018 (€ HT) |
|--|-------------------------------------|---|---|
| Dépenses | 15 510 659 | 43 063 273 | 43 111 504 |
| Recettes | 10 515 133 | 43 063 273 | 43 111 504 |

* dont acte d'apport signé le 8 octobre 2012 et modifié par avenant le 29 août 2013

Le nouveau bilan financier prévisionnel au 31 décembre 2018 n'a pas connu d'évolution notable (+0,1 %) et est équilibré en dépenses et en recettes à hauteur de 43 111 504 € HT, soit 49 933 882 € TTC en dépenses et 50 696 675 € TTC en recettes.

Les dépenses réalisées par le concessionnaire sur l'exercice 2018 s'élèvent à 2 099 970 € TTC. Celles-ci comprennent pour 1 775 949 € TTC des travaux de voirie et réseaux divers de viabilisation de terrains. Les autres dépenses concernent des honoraires techniques, et les frais et rémunération liés à la concession, ainsi que la poursuite des actions de promotion de la commercialisation de la zone.

Aucune recette de cession de droits à construire n'a été perçue en 2018.

Les prévisions de dépenses en 2019 estimées à 1 339 681 € TTC comprennent notamment les travaux d'infrastructure portant sur l'aménagement de voirie et réseaux électriques en définitif

ainsi que des voiries desservant les lots n° 12, 16, et 17 et des frais de démolition (garages situés Chemin de Relaumont).

Les recettes prévisionnelles sur 2019 estimées à 1 924 546 € TTC concernent notamment les cessions de droits à construire des ilots 16 (STRADIM) et 17 (LOGI EST).

Le prix de cession des terrains pour le logement sont maintenus à savoir pour le logement en accession (intermédiaires et collectifs) à 250 € HT /m² Surface de Plancher (SDP), pour le logement individuel à 250 € HT /m² de terrain, et pour le logement aidé à 185 € HT / m² SDP. De même les prix de vente des terrains affectés à des programmes de bureaux, activités ou commerces sont maintenus à 150 € HT / m² SDP.

Toutefois, compte tenu de l'absence d'évolution des prix de vente depuis la conclusion de la concession et le passage de la vente en surface de plancher (au lieu de la SHON), une actualisation de ces prix sera étudiée en 2020 pour des programmes de logements en accession en intermédiaires et en collectifs, et pour les bureaux/activités/commerces notamment.

Suivant les dispositions du dernier avenant à la concession du 12/10/2018, le forfait de rémunération est établi à 180 000€ /an du 01/01/2018 au terme de la concession, soit le 02/04/2024.

Afin de tenir compte des évolutions du bilan financier prévisionnel actualisé et de permettre au concessionnaire de réaliser le programme d'aménagement restant à exécuter sur la ZAC, il est proposé de procéder à une modification par avenant n°4 au traité de concession, pour porter son terme au 31/12/2032 au lieu du 03/04/2024 d'une part, et d'ajuster suivant le bilan des dépenses présenté le nouveau montant du forfait global de rémunération à 3 359 210 € au lieu de 3.115.226 € tenant compte de cette prolongation du contrat ; la rémunération de 1 739 210 € étant déjà prélevée.

Aussi, il est proposé d'ajuster l'intervention et la rémunération du concessionnaire au plus près de l'intervention restant à réaliser pour la durée de 8 ans de la concession du 01/01/2019 au 31/12/2022. Il est proposé, pour la rémunération globale du concessionnaire restant à percevoir, la décomposition suivante :

- 1) une partie fixe au travers d'un forfait annuel au titre de la gestion opérationnelle, administrative et financière, modulée sur trois périodes :
 - a. de 180 000 € de 2019 à 2022,
 - b. de 150 000 € de 2023 à 2027,
 - c. de 30 000 € de 2028 à 2032,
- 2) une partie variable au travers d'une rémunération supplémentaire pour les exercices 2028 à 2032 basée sur une optimisation du bilan permettant de dégager un boni d'opération qui sera reversé au concédant ; cette partie étant déterminée en 2027 suivant le principe d'une rémunération complémentaire à 50 % du boni prévisionnel arrêté au 31/12/2026 avant rémunération, dans la limite de 750 000 €.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le bilan financier prévisionnel arrêté au 31 décembre 2018 de

l'opération, équilibré à hauteur de 43 111 504 € HT en dépenses et en recettes suivant l'état constaté présenté par la SAREMM au titre du compte-rendu financier annuel (C.R.A.C.) de la ZAC des Coteaux de la Seille à Metz.

- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à finaliser et signer l'avenant n°4 au traité de concession portant le terme de celle-ci au 31/12/2032, et modifiant le forfait de rémunération globale du concessionnaire pour la durée restante de la concession du 01/01/2019 au 31/12/2032, et en appliquant à celle-ci une décomposition incluant une part forfaitaire annuelle au titre de la gestion opérationnelle, administrative et financière, modulée sur trois périodes (soit de 180 000 € de 2019 à 2022, de 150 000 € de 2023 à 2027 et de 30 000 € de 2028 à 2032), et une part variable au travers d'une rémunération supplémentaire pour les exercices 2028 à 2032 basée sur une optimisation du bilan suivant le principe d'une rémunération complémentaire à 50 % du boni prévisionnel arrêté au 31/12/2026 avant rémunération, dans la limite de 750 000 €.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, M. Emmanuel LEBEAU, M. Richard LIOGER.

Explication de vote demandée par : M. Emmanuel LEBEAU.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 31 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, M. Hacène LEKADIR, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Nadia SEGHIR, M. Richard LIOGER, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 2 : Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET.

Abstentions : 9 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, M. Jean-Michel ROSSION.

Procurations : Mme Isabelle KAUCIC a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Hanifa GUERMITI, M. Jean-Louis LECOCQ a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à M. Pierre GANDAR, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Emmanuel LEBEAU, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à M. Thierry GOURLOT.

Absents au moment du vote : 13 : M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Thierry JEAN, M. Patrice NZIHOU, Mme Doan TRAN, M. Belkhir BELHADDAD, M. Yoan HADADI, M. Philippe CASIN,

DCM N° 19-11-28-7 : ZAC DES HAUTS DE QUEULEU - Approbation du bilan de clôture de la ZAC des Hauts de Queuleu réalisée en régie et suppression de la ZAC des Hauts de Queuleu :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

Une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dénommée " METZ-HAUTS DE QUEULEU", à dominante d'activités tertiaires a été créée par arrêté de Monsieur le Préfet de la Moselle en date du 25 juin 1982, et le Plan d'Aménagement de Zone a été approuvé par Arrêté Préfectoral, à cette même date.

Initialement projetée sur une emprise de 27,3 Ha, au sud-est de Metz, entre les quartiers urbanisés de Blémont et de Queuleu et à proximité immédiate du Technopole Metz 2000, et longtemps mise en sommeil, la ZAC a été relancée dans la perspective notamment d'accueillir le regroupement des unités de gendarmerie de METZ voulu par le Plan Armée 2000. Le Conseil Municipal du 24 septembre 1993, après enquête publique menée conjointement à l'enquête de DUP, a décidé la création de la ZAC DES HAUTS DE QUEULEU sur un périmètre porté à 33 Ha par extension à l'Est de l'Avenue de Strasbourg.

Le programme des équipements publics, le PAZ, ainsi que les modalités prévisionnelles de financement de l'opération échelonnées dans le temps, ont été approuvés par délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 1994. L'abandon par la Gendarmerie de son projet de regrouper l'ensemble de ses unités sur le site, à l'exception d'une zone d'habitat dédiée, a motivé une modification de l'opération d'aménagement dans un objectif de diversification autorisant des programmes d'activités et d'habitat. La Ville de Metz a approuvé par délibération du Conseil Municipal du 27 Novembre 1998 cette modification et l'approbation du PAZ conforme aux nouvelles orientations.

La ZAC a été concédée à la SAREMM, aux termes d'une Convention Publique d'Aménagement signée le 15 mars 1995. Cette convention est venue à échéance le 31 décembre 2008.

Suivant décision du Conseil Municipal du 27 novembre 2008, l'opération a été poursuivie en régie directe par la Ville de Metz à compter du 1^{er} janvier 2009.

L'ensemble du solde des terrains commercialisables à vocation d'activités tertiaires ou d'habitat ayant été cédé, et le programme des équipements publics de la ZAC réalisé, il y a lieu de prononcer la suppression de la ZAC.

Le rapport de présentation de l'exposé des motifs de la suppression de la ZAC, ainsi que la présentation du bilan de clôture de l'achèvement de la ZAC en régie de 2009 à 2018, sont joints aux présentes.

Au regard de ces documents, il ressort que l'ensemble des conditions est réuni pour constater l'achèvement de la ZAC. Le maintien de la ZAC DES HAUTS DE QUEULEU ne se justifiant plus, il est proposé de clôturer le bilan de ZAC et de supprimer la ZAC DES HAUTS DE QUEULEU, mettant ainsi fin à tous les effets de l'acte de création.

L'article R 311-12 du Code de l'Urbanisme dispose que la suppression de la ZAC est prononcée par la commune, au vu d'un rapport de présentation qui expose les motifs de cette suppression.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal de constater l'achèvement de la ZAC DES HAUTS DE QUEULEU, d'approuver le rapport et le bilan de clôture de la réalisation de l'opération en régie de 2009 à 2018 qui fait apparaître en recette un excédent de 753.393,98 € TTC à reverser sur le budget principal de la Ville.

Il résulte que le bilan financier global de l'ensemble de la ZAC au 31/12/2018 est établi au montant total de dépenses de 16 226 918,84 € TTC, pour un montant total de recettes de 19 777 808,27 € TTC, faisant apparaître en recette l'excédent de 3 550 889,43 € TTC, soit un excédent hors participation de la Ville de Metz de 3 222 811,88 € TTC.

L'achèvement de la ZAC étant constaté, il est proposé au Conseil Municipal de prononcer la suppression de la ZAC DES HAUTS DE QUEULEU.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ABROGER** l'acte de création de la ZAC DES HAUTS DE QUEULEU.
- **DE DIRE** que cette suppression engendrera l'abrogation du cahier des charges de cession de terrain, hormis les règles et servitudes d'intérêt général.
- **D'APPROUVER** le montant du bilan financier de clôture de réalisation de l'opération en régie de 2009 à 2018 de la ZAC DES HAUTS DE QUEULEU présentant un solde d'exploitation excédentaire pour la période de 753.393,98 € TTC.
- **D'APPROUVER** le montant du bilan financier global de clôture de réalisation de la ZAC DES HAUTS DE QUEULEU présentant un solde d'exploitation excédentaire pour la période de 3.550.889,43 € TTC ; soit un excédent de 3.222.811,88 € TTC hors participation de la Ville de Metz.
- **DE RETABLIR** la part communale à travers la Taxe d'Aménagement sur le périmètre considéré.
- **DE PROCEDER** aux mesures de publicité conformément aux articles R.311-12 et R.311-5 du Code de l'Urbanisme, c'est-à-dire : affichage en mairie pendant un mois, mention de l'affichage dans un journal diffusé dans le département et publication au Recueil des Actes Administratifs de la Ville de Metz.
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à finaliser et signer tout document se rapportant à l'achèvement de la ZAC DES HAUTS DE QUEULEU.
- **D'ORDONNER** les inscriptions budgétaires du solde positif du bilan de clôture de la réalisation de l'opération en régie de 2009 à 2018 au budget principal de la Ville.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, M. Patrick THIL, M. Emmanuel LEBEAU, M. Richard LIOGER, M. le Maire.

Explications de vote demandées par : M. Patrick THIL, M. Emmanuel LEBEAU, M. Richard LIOGER.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 48 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M.

Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Richard LIOGER, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, M. Yoan HADADI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procurations : Mme Isabelle KAUCIC a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Hanifa GUERMITI, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à M. Pierre GANDAR, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Emmanuel LEBEAU, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à M. Thierry GOURLOT.

Absents au moment du vote : 7 : M. Thierry JEAN, M. Patrice NZIHOU, M. Belkhir BELHADDAD, M. Philippe CASIN, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN, M. Julien HUSSON.

DCM N° 19-11-28-8 : Demande de retrait de l'EPDS de Gorze du Syndicat mixte de gestion forestière du Val de Metz :

Mme AGAMENNONE, Rapporteur, expose :

La Ville de Metz est adhérente du Conseil Syndical du Syndicat Mixte de Gestion Forestière (SMGF) du Val de Metz.

Lors de sa réunion du 02 octobre 2019, le Conseil Syndical du SMGF du Val de Metz a accepté à l'unanimité la demande de retrait de l'Etablissement Public Départemental de Santé (EPDS) de Gorze du syndicat forestier. En effet, l'EPDS a cédé en avril 2019 l'ensemble de ses parcelles boisées à la commune de Gorze. Il n'a donc plus de parcelles boisées en gestion, c'est pourquoi il souhaite se retirer du SMGF.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-19, cette décision doit être soumise à l'ensemble des communes membres du SMGF qui disposent, pour se prononcer sur le retrait de l'EPDS de Gorze, d'un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du Comité Syndical.

L'adoption définitive doit se faire à la majorité qualifiée à savoir par deux tiers au moins des communes membres représentant la moitié de la population, ou par la moitié des communes membres représentant les deux tiers de la population. La ville de Metz étant la commune la plus importante de par son nombre d'habitants, il est essentiel pour le syndicat qu'une délibération soit actée dans ce sens par le Conseil Municipal de Metz.

A défaut de délibération dans le délai de 3 mois précité, la décision serait réputée défavorable.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPOUVER** le retrait de l'Etablissement Public Départemental de Santé de Gorze du Syndicat Mixte de Gestion Forestière du Val de Metz.
- **D'AUTORISER** M. le Maire ou son représentant à signer tout acte et document connexes à cette affaire.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 48 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Richard LIOGER, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, M. Yoan HADADI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procurations : Mme Isabelle KAUCIC a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Hanifa GUERMITI, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à M. Pierre GANDAR, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Emmanuel LEBEAU, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à M. Thierry GOURLOT.

Absents au moment du vote : 7 : M. Thierry JEAN, M. Patrice NZIHOU, M. Belkhir BELHADDAD, M. Philippe CASIN, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN, M. Julien HUSSON.

DCM N° 19-11-28-9 : Appel à projets Trame Verte et Bleue (TVB) Grand Est : passation de conventions avec le CEREMA Est et Metz Métropole :

Mme ISLER-BEGUIN, Rapporteur, expose :

Dans le cadre de son Agenda 21 3^{ème} génération et de son Plan "Ambition Climat 2030", la Ville de Metz a pour objectifs de renforcer et de valoriser sa Trame Verte et Bleue (TVB) et de planter 20 000 arbres adaptés aux futures conditions climatiques d'ici 2030.

Afin de répondre à cet objectif, Metz a déposé un projet dans le cadre de l'appel à projets TVB Grand Est en partenariat avec le CEREMA Est et l'AGURAM.

Le partenariat avec l'AGURAM a été formalisé au travers de la convention de partenariat annuelle adoptée au Conseil Municipal du mois de juillet 2019.

En complément, des conventions de partenariat sont proposées avec :

- le CEREMA Est afin de poursuivre l'étude des services écosystémiques rendus par les arbres modulés selon l'essence (étude SESAME – phase 2) ;
- Metz Métropole car plusieurs espaces de plantations identifiés pour renforcer la TVB messine et lutter contre les îlots de chaleur urbains sont situés sur des voiries devenues métropolitaines au 1^{er} janvier 2018. Aussi, une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée doit être signée avec Metz Métropole pour permettre la réalisation de ces travaux de végétalisation par la Ville de Metz.

En conséquence, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer :
 - la convention de partenariat avec le CEREMA Est établie dans le cadre de l'appel à projets TVB Grand Est 2019 et qui prévoit le versement d'une subvention de 20 000 € ainsi que les avenants éventuels.
 - avec Metz Métropole une convention de Maîtrise d'Ouvrage déléguée pour la réalisation de plantations dans le cadre de l'appel à projets TVB Grand Est ainsi que les avenants éventuels.

Intervention de : Mme Bérange THOMAS.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 42 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Françoise FERRARO, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Gilbert KRAUSENER,

M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Richard LIOGER, M. Stéphane MARTALIE, M. Yoan HADADI, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procurations : Mme Isabelle KAUCIC a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Hanifa GUERMITI, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à M. Pierre GANDAR, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à M. Thierry GOURLOT.

Absents au moment du vote : 13 : Mme Danielle BORI, M. Thierry JEAN, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Patrice NZIHOU, M. Belkhir BELHADDAD, Mme Laure DUPONT, M. Philippe CASIN, M. Emmanuel LEBEAU, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Julien HUSSON.

DCM N° 19-11-28-10 : Convention Ville de Metz - CEREMA pour le parking de l'Université de Lorraine au Saulcy :

M. CAMBIANICA, Rapporteur, expose :

L'Etat a mis à disposition du Centre d'Etude et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité et l'Aménagement (CEREMA), à compter du 1^{er} octobre 2018, pour une durée de neuf ans, un bâtiment de bureaux situé sur l'Ile du Saulcy à Metz.

Après réalisation des travaux nécessaires, l'emménagement des équipes du CEREMA, comprenant une centaine d'agents, est prévu en janvier 2020.

A côté de ces bureaux est situé un parking privé, sur un terrain dont la Ville de Metz est propriétaire, et dont l'accès est réservé aux agents de l'Université et du CEREMA pendant les heures de bureau et dont l'accès est libre le soir et les week-ends.

L'état de cette aire de stationnement nécessite des travaux de réfection que la Ville de Metz et le CEREMA ont décidé de prendre en charge.

La mise en œuvre de cette opération, pour laquelle le CEREMA s'est engagé à participer à hauteur de 30 000 €, nécessite la signature d'une convention financière, dont le projet est joint en annexe.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** la convention financière en annexe, entre la Ville de Metz et le CEREMA, dans le cadre du projet d'installation de la Direction Territoriale Est du CEREMA sur le site du Saulcy à Metz.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante avec le CEREMA, ses avenants éventuels ainsi que tous documents et pièces connexes à cette affaire.
- **D'IMPUTER** la recette sur le budget de l'exercice en cours.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Gilbert KRAUSENER, M. Richard LIOGER.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 17 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Françoise FERRARO, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, M. Guy CAMBIANICA, Mme Christine AGUASCA, Mme Doan TRAN.

Voix contre : 0

Abstentions : 28 : M. René DARBOIS, Mme Danielle BORI, M. Hacène LEKADIR, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Gilbert KRAUSENER, M. Pierre GANDAR, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Nadia SEGHIR, M. Richard LIOGER, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, M. Yoan HADADI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Procurations : Mme Isabelle KAUCIC a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Hanifa GUERMITI, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à M. Pierre GANDAR, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Emmanuel LEBEAU, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à M. Thierry GOURLOT.

Absents au moment du vote : 10 : Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Thierry JEAN, M. Patrice NZIHOU, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Belkhir BELHADDAD, M. Philippe CASIN, Mme Martine NICOLAS, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN, M. Julien HUSSON.

DCM N° 19-11-28-11 : Convention relative à la logistique urbaine entre Metz Métropole, la Ville de Metz et le Groupe La Poste :

M. CAMBIANICA, Rapporteur, expose :

Consciente de l'impact de son activité sur la pollution et la congestion urbaine, La Poste souhaite se positionner comme un acteur de référence de la « livraison propre » en ville.

C'est pourquoi La Poste a sollicité la Ville de Metz et Metz Métropole pour leur proposer de co-construire avec les acteurs économiques des solutions de logistiques urbaines innovantes permettant de limiter l'étalement urbain et de s'adapter à la ville dense, mais aussi de renforcer l'attractivité des centres villes et de préserver les commerces de proximité.

Au titre de ses compétences (et notamment contribution à la transition énergétique, soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie, création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables et, dans une moindre mesure, la création, l'aménagement et la gestion des Zones d'Activité Economique (ZAE), les opérations d'aménagement, et la voirie), Metz Métropole a modifié ses pratiques afin de prendre en compte dans ses actions la maîtrise de l'énergie, l'adaptation au changement climatique, la sensibilisation de tous (agents en interne, communes, habitants, entreprises, acteurs du territoire...) et l'économie circulaire. Cela se traduit par la prise en compte des problématiques de mobilité et de qualité de l'air dans le Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), le Plan de Déplacement Urbain (PDU) et le programme d'actions Cit'ergie (Schéma directeur cyclable, Ecologie Industrielle et Territoriale, Schéma de Hiérarchisation du Réseau Viaire, ...).

La Ville de Metz est soucieuse de conserver et de développer l'attractivité de son centre-ville, en particulier sur le plan commercial et le maintien de populations actives. Ainsi, la logistique urbaine est un sujet important pour la Ville de Metz, qui envisage cette question plus comme un levier de développement pour le commerce du centre-ville et le maintien d'une population active en centre-ville que comme un réel problème à résoudre.

Metz Métropole, la Ville de Metz et La Poste, partageant des intérêts communs en termes de logistique et livraison urbaine, ont souhaité signer une convention dont le projet est joint en annexe. Il convient de préciser que cette convention est conclue à titre gracieux et ne prévoit aucune contrepartie financière au profit de l'une ou l'autre des parties.

En conséquence, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le projet de convention relative à la logistique urbaine entre Metz Métropole, la Ville de Metz et le Groupe La Poste.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention, ses avenants éventuels ainsi que tout document contractuel y afférent.

Interventions de : Mme Bérangère THOMAS, M. Guy CAMBIANICA.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 46 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M.

Jean-Louis LECOCQ, Mme Françoise FERRARO, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Richard LIOGER, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, M. Yoan HADADI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procurations : Mme Isabelle KAUCIC a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Hanifa GUERMITI, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à M. Pierre GANDAR, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, Mme Marilyn MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Emmanuel LEBEAU, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à M. Thierry GOURLOT.

Absents au moment du vote : 9 : M. Thierry JEAN, M. Patrice NZIHOU, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Belkhir BELHADDAD, M. Philippe CASIN, Mme Christine SINGER, M. Jérémy ALDRIN, M. Julien HUSSON.

DCM N° 19-11-28-12 : Stationnement payant sur voirie : modalités de reversement des produits de forfait de post-stationnement à Metz Métropole :

M. CAMBIANICA, Rapporteur, expose :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la décentralisation du stationnement payant sur voirie, applicable depuis le 1^{er} janvier 2018 et conformément aux articles 63 et 64 de la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles), la Ville de Metz a instauré un forfait de post-stationnement (FPS), pour non paiement total ou partiel de la redevance tarifaire de stationnement payant sur voirie.

Ce produit est distinct de la redevance payée spontanément. Il résulte en effet de la loi, que les deux recettes que sont le paiement immédiat de la redevance et le paiement du forfait de post-stationnement (dû en cas d’absence de paiement ou de paiement partiel de la redevance) couvrent des coûts distincts.

En vertu de l'article L2333-87 du CGCT et du décret n°2015-557 du 20 mai 2015, dans les Métropole, la commune ayant institué la redevance de stationnement reverse l'intégralité des recettes forfaitaires post-stationnement à son EPCI, déduction faite des coûts liés à la mise en œuvre du forfait post-stationnement.

Le reversement du produit des forfaits de post-stationnement sera affecté à la réalisation des opérations destinées à améliorer les transports en commun ou respectueux de l'environnement

et la circulation routière.

En ce sens, il est proposé d'adopter la convention de reversement du produit des forfaits de post-stationnement entre la Ville de Metz et Metz Métropole au titre de l'exercice 2018, intégrant la refacturation des coûts de gestion annuel du FPS, et dont le projet est joint en annexe.

En conséquence, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de valider la convention de reversement du produit des forfaits de post-stationnement entre la Ville de Metz et Metz Métropole, au titre de l'exercice 2018, dont le projet est joint en annexe.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ses avenants éventuels, ainsi que tout document se rapportant à la présente délibération.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, M. Emmanuel LEBEAU, M. Pierre GANDAR

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 47 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Françoise FERRARO, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Richard LIOGER, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, M. Yoan HADADI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procurations : Mme Isabelle KAUCIC a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Hanifa GUERMITI, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à M. Pierre GANDAR, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Emmanuel LEBEAU, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à M. Thierry GOURLOT.

Absents au moment du vote : 8 : M. Thierry JEAN, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Patrice NZIHOU, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Belkhir BELHADDAD, M. Philippe

DCM N° 19-11-28-13 : Cession d'une emprise foncière communale à la société LEONARD DRM à la MAXE :

M. KRAUSENER, Rapporteur, expose :

La société LEONARD DRM située sur la commune de la MAXE souhaite acquérir une emprise communale d'environ 3 401 m² adjacente à sa propriété.

Ce terrain ne présente pas d'intérêt particulier pour la Ville. Au contraire, son entretien occasionne des dépenses régulières pour un coût annuel de 715 € TTC. Par ailleurs, son état actuel nécessiterait un nettoyage complet pour en expurger gravats et branchages pour un coût estimé à 7 000 € TTC.

La société LEONARD DRM offre d'acquérir cette emprise en l'état pour un montant approximatif de 35 626,50 €, conformément à l'évaluation du Service France Domaine, et de prendre à sa charge les frais d'arpentage.

Il est donc proposé de céder l'emprise concernée aux conditions émises par ladite société.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE CEDER**, en l'état, à la société LEONARD DRM -57 140 LA MAXE, représentée par Mr LEONARD, une emprise d'environ 3 401 m² à distraire de la parcelle cadastrée sous :

BAN DE LA MAXE

Section 07 – n° 160 – Rue du Trou aux Serpents - 5 985 m²,

Section 07 – n° 162 – Rue du Trou aux Serpents – 4 183 m²,

Section 07 - n° 255 – Rue du Trou aux Serpents – 2 037 m².

- **DE REALISER** cette cession moyennant le prix approximatif de 35 626,50 €, payable au comptant à la signature de l'acte authentique.
- **DE LAISSER** à la charge de l'acquéreur les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ainsi que les frais d'arpentage.
- **D'ENCAISSER** la recette sur le budget de l'exercice concerné.
- **D'ANNULER** la DCM n° 16-07-07-31.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant, à régler les détails de cette opération immobilière et à signer tous documents y afférents.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 47 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M.

Jean-Louis LECOCQ, Mme Françoise FERRARO, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marilyn MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Richard LIOGER, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, M. Yoan HADADI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procurations : Mme Isabelle KAUCIC a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Hanifa GUERMITI, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à M. Pierre GANDAR, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, Mme Marilyn MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Emmanuel LEBEAU, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à M. Thierry GOURLOT.

Absents au moment du vote : 8 : M. Thierry JEAN, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Patrice NZIHOU, M. M. Myriam SAGRAFE, M. Belkhir BELHADDAD, M. Philippe CASIN, Mme Christine SINGER, M. Julien HUSSON.

DCM N° 19-11-28-14 : Convention de réservation de logements locatifs sociaux - Metz Habitat Territoire :

Mme SAADI, Rapporteur, expose :

Metz Métropole a décidé de garantir les prêts contractés par METZ HABITAT TERRITOIRE destinés à financer la construction de 49 logements locatifs sociaux 6 rue des Messageries à Metz.

En contrepartie, le bailleur doit s'engager à réserver au bénéfice de la commune un contingent équivalent à 20 % des logements produits dans le cadre de cette opération, soit 10 logements.

Cette réservation fait l'objet d'une convention dont le projet est joint en annexe.

Les attributions des logements concernés seront effectuées par le Centre Communal d'Action Sociale de Metz.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D' APPROUVER** le projet de convention de réservation de logements sociaux ci-

annexé.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à le signer.
- **D'EN CONFIER** la gestion au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Metz.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 47 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Françoise FERRARO, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Richard LIOGER, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, M. Yoan HADADI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLA, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procurations : Mme Isabelle KAUCIC a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Hanifa GUERMITI, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à M. Pierre GANDAR, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Emmanuel LEBEAU, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à M. Thierry GOURLOT.

Absents au moment du vote : 8 : M. Thierry JEAN, Mme Béatrice AGAMENNONE, M. Patrice NZIHOU, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Belkhir BELHADDAD, M. Philippe CASIN, Mme Christine SINGER, M. Julien HUSSON.

DCM N° 19-11-28-15 : Convention de réservation de logements locatifs sociaux - LOGIEST :

Mme SAADI, Rapporteur, expose :

Metz Métropole a décidé de garantir les prêts contractés par LOGIEST destinés à financer la construction de 33 logements locatifs sociaux (11 PLAI, 22 PLUS) entre l'avenue Sébastopol et le parc Gloucester et de 92 logements locatifs sociaux (29 PLAI, 63 PLUS) dans le quartier

Bon Secours.

En contrepartie, le bailleur doit s'engager à réserver au bénéfice de la commune un contingent équivalent à 20 % des logements produits dans le cadre de cette opération, soit 25 logements.

Cette réservation fait l'objet de conventions dont les projets sont joints en annexe.

Les attributions des logements concernés seront effectuées par le Centre Communal d'Action Sociale de Metz.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ANNULER ET REMPLACER** la délibération municipale du 26 septembre 2019 – N° 19-09-26-20 - par la présente délibération.
- **D'APPROUVER** les projets de convention de réservation de logements sociaux ci-annexés.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à les signer.
- **D'EN CONFIER** la gestion au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Metz.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 47 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Françoise FERRARO, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Richard LIOGER, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, M. Yoan HADADI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procurations : Mme Isabelle KAUCIC a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Hanifa GUERMITI, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à M. Pierre GANDAR, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. William

SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Emmanuel LEBEAU, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à M. Thierry GOURLOT.

Absents au moment du vote : 8 : M. Thierry JEAN, M. Patrice NZIHOU, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Belkhir BELHADDAD, M. Philippe CASIN, Mme Christine SINGER, M. Julien HUSSON.

DCM N° 19-11-28-16 : Programme de travaux sur Monuments Historiques : Poursuite de l'opération de restauration du Cloître des Récollets, par l'aile Ouest :

M. LEKADIR, Rapporteur, expose :

De par sa diversité et sa richesse, le patrimoine messin porte l'héritage et l'identité de la ville, et représente un facteur d'attractivité de son territoire. Il participe à la qualité du cadre de vie de ses habitants, offre un accès libre à la culture et possède un fort potentiel touristique. Sauvegarder, valoriser et penser le devenir du patrimoine, constitue donc un enjeu majeur pour la collectivité, tout comme l'ouverture au public, l'appropriation et la mise en valeur des édifices emblématiques de la Cité.

Chaque année, un budget d'environ deux millions d'euros est consacré à la restauration, la sauvegarde et l'entretien du patrimoine, notamment protégé.

Dans ce cadre, après l'aménagement de la Porte des Allemands, la restauration du chevet de la basilique Saint-Vincent, du clocher de l'église Saint-Martin, des façades, des vitraux et du parvis de l'église Saint-Eucaire, des extérieurs de l'église Notre-Dame, c'est aujourd'hui le Cloître des Récollets, destiné à connaître un nouvel élan en devenant un haut lieu de l'écologie et du développement durable, qui fait l'objet d'une campagne globale de travaux.

La restauration du clos couvert de l'aile Nord du bâtiment, avec la rénovation du Grand Grenier, venant de s'achever après 15 mois de travaux, il est proposé de poursuivre les travaux de restauration de ce site par son aile Ouest.

Les travaux proposés porteront sur la restauration à neuf de la couverture en ardoises, le traitement de la charpente, la réfection des enduits, le remplacement des menuiseries bois de l'aile historique et leur réparation pour l'extension contemporaine et la pose de nouveaux des châssis de toit.

L'opération, d'un montant prévisionnel de 1 800 000 € TTC, verra ses travaux débuter en 2020 pour s'achever en 2021.

L'Etat, par le biais de la Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand Est, sera sollicité financièrement au titre des travaux réalisés sur un édifice classé Monument Historique, ainsi que la Région Grand Est au travers du dispositif de soutien au patrimoine protégé. Une participation, à hauteur de 20 % du montant HT, est attendue pour chacun de ses partenaires.

Le programme de cette restauration, par la mise en œuvre d'une isolation dans les combles ou la pose de fenêtres bois à hautes performances énergétiques, répond à la politique engagée par la collectivité en matière de réduction des dépenses et d'efficacité énergétique. Dès lors, elle

pourrait bénéficier, pour ces travaux spécifiques, d'une bonification en certificats d'économie d'énergie (CEE).

Une recherche de mécénats pourra être entreprise afin d'associer tous les partenaires ou particuliers désireux de participer à la sauvegarde et à la mise en valeur du patrimoine messin, en faisant appel soit à la Fondation du Patrimoine, soit à tout autre organisme de crowdfunding, spécialisé en financement participatif de projet.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'AUTORISER** la poursuite de l'opération de restauration du clos couvert du Cloître des Récollets, par l'aile Ouest, pour un montant total de 1 800 000 € TTC.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué, à exécuter en qualité de pouvoir adjudicateur, les marchés et les pièces contractuelles se rapportant à l'opération et à procéder au paiement des sommes correspondantes.
- **DE SOLLICITER** les subventions auxquelles la Ville peut prétendre notamment auprès de la DRAC Grand Est et de la Région Grand Est.
- **DE PROCEDER** à la recherche de mécénats publics ou privés en faisant appel par exemple à la Fondation du Patrimoine ou tout autre organisme de crowdfunding.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué, à signer les conventions de mécénats et toutes pièces contractuelles se rapportant aux subventions.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué, à procéder à l'encaissement des subventions et des recettes de mécénats.

Interventions de : Mme Bérandère THOMAS, M. Jérémy ALDRIN, M. Patrick THIL, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN.

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 48 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Nadia SEGHIR, M. Richard LIOGER, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, M. Yoan HADADI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLLOT, Mme Bérandère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procurations : Mme Isabelle KAUCIC a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M.

Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Hanifa GUERMITI, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à M. Pierre GANDAR, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Emmanuel LEBEAU, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à M. Thierry GOURLOT.

Absents au moment du vote : 7 : M. Thierry JEAN, M. Patrice NZIHOU, Mme Doan TRAN, M. Belkhir BELHADDAD, M. Philippe CASIN, Mme Christine SINGER, M. Julien HUSSON.

DCM N° 19-11-28-17 : Dénomination d'espaces publics :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

Le mouvement Emmaüs fête cette année les 70 ans de sa fondation par l'abbé Pierre. Emmaüs est une organisation laïque née pour trouver, avec les personnes victimes de phénomènes d'exclusion ou de pauvreté, les solutions qui leur permettent de redevenir acteur de leur vie. 70 ans après, le mouvement est devenu à la fois une fabrique d'innovations sociales et de solidarités pour aider des publics en situation de grande précarité, et un front engagé et militant en faveur d'une société plus humaine et plus juste.

La communauté Emmaüs de Peltre est présente dans le paysage messin depuis 1957. Elle accueille des personnes en grande difficultés. Compagnons, salariés et bénévoles s'occupent de la revalorisation d'objets.

L'abbé Pierre, né Henri Grouès (1912-2007), prêtre catholique français, résistant, député, est venu à plusieurs reprises à Metz, son dernier séjour datant de 2004 lors de la pose de la première pierre de l'extension des installations de Peltre. A cette occasion il a rappelé sa devise "servir en premier celui qui souffre le plus".

Afin de rendre hommage au mouvement Emmaüs et à la mémoire de son illustre fondateur, il est proposé de dénommer un jardin public régulier situé sur la pointe de l'île du Saulcy, ceinturé par les bâtiments anciens de l'Institut Supérieur de Génie Mécanique et de Productique : **Jardin Abbé Pierre.**

Par ailleurs, afin de permettre une meilleure visibilité pour les usagers, il est proposé de débaptiser la partie de la rue de Bourgogne longeant le parc Gloucester, de la rue du Bon Pasteur au boulevard d'Alsace, et de la dénommer : **rue du Parc Gloucester.**

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE DE DENOMMER :

- le jardin situé sur la pointe de l'île du Saulcy, proche du parcours de canoë-kayak et du bras mort de la Moselle, au débouché de la digue de la Pucelle, ceinturé par les bâtiments anciens de l'Institut Supérieur de Génie Mécanique et de Productique :

Jardin Abbé Pierre.

- la partie de la rue de Bourgogne allant de la rue du Bon Pasteur au boulevard d'Alsace : **rue du Parc Gloucester.**

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 48 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Nadia SEGHIR, M. Richard LIOGER, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, M. Yoan HADADI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procurations : Mme Isabelle KAUCIC a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Hanifa GUERMITI, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à M. Pierre GANDAR, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Emmanuel LEBEAU, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à M. Thierry GOURLOT.

Absents au moment du vote : 7 : M. Thierry JEAN, M. Patrice NZIHOU, Mme Doan TRAN, M. Belkhir BELHADDAD, M. Philippe CASIN, Mme Christine SINGER, M. Julien HUSSON.

DCM N° 19-11-28-18 : Saison sportive 2018/2019 : accompagnement des clubs par la Ville :

M. TRON, Rapporteur, expose :

Dans le cadre du soutien logistique ou financier que la Ville de Metz apporte à l'organisation des manifestations et à l'animation de la Ville, il est proposé d'attribuer une subvention de 20 000 € pour la GOLDEN LEAGUE le 3 janvier prochain. La Ligue du Grand Est et le

Comité 57 de Handball ont en effet obtenu conjointement l'organisation d'une journée de la GOLDEN LEAGUE comportant deux rencontres.

Cette compétition, qui se déroulera aux Arènes, a pour objectif de préparer l'équipe de France masculine de handball à la 14^{ème} édition du Championnat d'Europe masculin de handball qui se déroulera du 10 au 26 janvier 2020.

La première rencontre à 17h45 se jouera entre le Danemark et la Norvège.

Le second match programmé à 20h45 verra l'équipe de France affronter la Serbie.

Le budget prévisionnel de la manifestation s'établit à 290 000 €. Les présidents du Comité 57 et de la Ligue du Grand Est sollicitent une participation financière des trois collectivités (Région – Conseil départemental et Ville) à hauteur de 30 000 € chacune. Ils demandent par ailleurs la mise à disposition des installations des Arènes.

Le département a donné un accord de principe pour un soutien à hauteur de 30 000 € et la Région devrait intervenir à hauteur de 20 voire 25 000 €.

Cette manifestation aura un impact important en termes de visibilité et de rayonnement de la ville de Metz, et permettra en outre la mise en place d'actions périphériques en direction des jeunes par exemple. Des retombées économiques sont par ailleurs attendues comme pour tout événement de ce type et de ce niveau international. Ces rencontres seront également télévisées et retransmises sur BeIN Sport.

Une chorale "de la différence", regroupant des personnes mal voyantes, handicapées physiques ... pourrait être mise en place pour chanter la Marseillaise à l'occasion de cette compétition. La ville a également la possibilité de proposer toute action qu'elle souhaiterait mettre en place dans le cadre de cet événement.

Il est proposé au Conseil Municipal de répondre favorablement à cette opportunité en participant à la manifestation à hauteur de 20 000 € sous la forme d'une subvention et en prenant entre autres en charge, sur le quota des "journées ville" aux Arènes, deux journées portant sur la location de la grande salle, le coût des fluides et autres prestations restant à la charge des organisateurs. Ces prestations sont valorisées à hauteur de 13 000 €.

Par ailleurs, en complément de la subvention initialement attribuée au titre du fonctionnement pour la saison sportive 2018/2019, il est proposé d'accorder une aide exceptionnelle de 8 000 € au bénéfice de Metz Handball pour compenser l'indisponibilité des Arènes lors de la rencontre face à Nice le 26 octobre dernier, mais également la programmation de la rencontre de Ligue des Champions contre Vipers le 3 novembre 2019 en soirée, entraînant une perte importante de spectateurs. Ce soutien est destiné à compenser les frais liés au déplacement du match contre Nice au Complexe Saint Symphorien et la perte de recettes de la rencontre contre Vipers.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER LES SUBVENTIONS SUIVANTES POUR UN MONTANT DE 28 000 € :**

Comité 57 de Handball

20 000 €

(Organisation d'une journée de la Golden League aux Arènes de Metz le 3 janvier 2020 ainsi qu'une prestation en nature valorisée à 13 000 €)

Metz Handball

8 000 €

(Participation des frais liés au déplacement du match contre Nice le 26 octobre 2019 et la perte de recettes de la rencontre de Ligue des Champions contre Vipers le 3 novembre 2019)

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens et avenants correspondants ainsi que tous documents, pièces connexes à cette affaire et notamment la lettre de notification portant rappel de l'objet de la subvention, de ses conditions d'utilisation ainsi que de la faculté pour la Ville de Metz d'en recouvrer tout ou partie, en cas de non-réalisation de la manifestation ou de cessation en cours d'exercice de l'action subventionnée.

Les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 49 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Richard LIOGER, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, M. Yoan HADADI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procurations : Mme Isabelle KAUCIC a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Hanifa GUERMITI, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à M. Pierre GANDAR, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Emmanuel LEBEAU, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à M. Thierry GOURLOT.

Absents au moment du vote : 6 : M. Thierry JEAN, M. Patrice NZIHOU, M. Belkhir BELHADDAD, M. Philippe CASIN, Mme Christine SINGER, M. Julien HUSSON.

DCM N° 19-11-28-19 : Participation financière aux actions de "Sensibilisation passionnelle" à l'allemand dans les écoles messines :

Mme BORI, Rapporteur, expose :

Aux côtés de l'Académie de Nancy-Metz et de l'Université de Lorraine, la Municipalité poursuit la volonté commune de favoriser le rayonnement de la langue allemande sur le territoire de l'Académie à travers une initiation à son apprentissage dès l'école primaire.

Soucieuse de développer l'appétence pour la langue du voisin et de viser l'épanouissement de l'enfant, la Ville de Metz a souhaité la mise en place d'un dispositif innovant de "découvertes passionnelles de l'allemand" en direction des jeunes écoliers. L'Education Nationale souligne l'importance de former aux langues étrangères et ce dès la maternelle, pour développer les compétences des élèves en langues vivantes, et leur apporter enrichissement et ouverture au monde. Enfin, l'Université de Lorraine, qui accueille le premier campus d'étudiants allemands hors Ile-de-France autour du Centre Franco-Allemand de l'Université de Lorraine (CEFALOR), souhaite donner l'opportunité à ses étudiants de partager leur diversité interculturelle franco-allemande avec les jeunes messins.

Débuté en 2018/2019, le dispositif de *sensibilisation passionnelle à l'allemand* permet ainsi à des étudiants germanophones de l'Université de Lorraine d'intervenir, en lien avec l'Académie de Nancy-Metz, dans les classes maternelles de la ville de Metz.

Dans cette perspective, la Ville de Metz propose de soutenir financièrement l'Association AMFA, Association du Management Franco-Allemand, pour l'accompagnement de ces étudiants, dans leurs interventions et la réalisation et programmation des ateliers réalisés en classe.

Une subvention de 7500 € permet la mise en place de cette initiation dans 9 écoles messines, et la programmation de près de 500 ateliers.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** une subvention de 7500 €, au titre de l'année scolaire 2019-2020, à l'association AMFA, pour accompagner les étudiants germanophones et concourir à la réalisation et programmation des ateliers à destination des élèves messins.
- **DE VERSER** une avance à la notification de la convention dans la limite de 50 % du montant précité.
- **D'APPROUVER** les termes du projet de convention d'objectifs et de moyens correspondants joint en annexe.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention d'objectifs et de moyens ainsi que tout acte ou document se rapportant à la présente opération.

Les crédits pour le versement de l'avance sont inscrits sur l'exercice en cours.

Interventions de : Mme Caroline AUDOUY, M. Gilbert KRAUSENER.

Explications de vote demandées par : M. Patrick THIL, Mme Françoise GROLET, Mme Danielle BORI.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 48 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGNAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Richard LIOGER, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, M. Yoan HADADI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procurations : Mme Isabelle KAUCIC a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Hanifa GUERMITI, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à M. Pierre GANDAR, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Emmanuel LEBEAU, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à M. Thierry GOURLOT.

Absents au moment du vote : 7 : M. Thierry JEAN, M. Patrice NZIHOU, Mme Catherine MERGEN-MOREL, M. Belkhir BELHADDAD, M. Philippe CASIN, Mme Christine SINGER, M. Julien HUSSON.

DCM N° 19-11-28-20 : Voyage d'étude et signature d'une lettre d'intention dans le cadre d'un projet de jumelage entre les Villes de Metz et de Nankin :

Mme TRAN, Rapporteur, expose :

Dans le cadre de l'action extérieure des collectivités territoriales, la Ville de Metz s'est engagée en 2018 dans une démarche visant à mettre en place un cadre d'actions de coopération décentralisée avec une collectivité en République populaire de Chine.

Des coopérations menées actuellement créent un rapprochement renforçant les liens entre nos deux pays. Après des échanges avec les autorités consulaires des deux pays, la Ville de Metz a choisi de se rapprocher de la Ville de Nankin.

Aussi bien l'histoire (deux villes ballotées du fait de conflits mondiaux au XXe siècle) que les stratégies actuelles de développement urbain (culture, éducation, écologie) rendent ce rapprochement pertinent.

La présence à Nankin d'une antenne de l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Metz (ENIM), qui coopère avec la NJUST (Nanjing University of Science and Technology), constitue un atout supplémentaire dans la perspective d'un rapprochement.

L'ENIM s'est en effet déployée en Chine à travers l'Ecole nationale d'ingénieurs franco-chinoise de Nankin, accréditée « Institut sino-français de coopération universitaire » par le ministère chinois de l'éducation et inaugurée officiellement le 22 octobre 2015.

On compte 50 étudiants chinois à l'ENIM et 50 étudiants messins en Chine par promotion. L'école s'appuie sur un tissu dense d'entreprises implantées en Chine dans le cadre des stages que doivent effectuer les étudiants.

Il est également à noter que les Villes de Metz et de Nankin ont toutes les deux intégré le réseau des villes créatives Unesco en octobre 2019, respectivement dans les catégories musique et littérature. L'Unesco encourage les coopérations entre membres du réseau ce qui devrait renforcer les échanges entre les deux villes notamment en matière de culture et éducation.

Par ailleurs, la présence à Metz d'un des seize Instituts Confucius implantés en France permet de générer des coopérations entre l'Institut Confucius de l'Université de Lorraine et la Ville de Metz au titre d'un projet périscolaire. L'Institut Confucius a mis en place des ateliers de découverte de la culture et de la langue chinoise en collaboration avec la Maison de la Culture et des Loisirs Saint-Marcel de Metz. A travers des démonstrations et jeux interactifs, ces ateliers permettent aux enfants de découvrir la diversité de la culture chinoise et d'aller notamment à la rencontre de la langue et de l'écriture chinoise.

C'est dans ce contexte qu'une délégation messine s'est rendue à Nankin en juillet 2018 afin d'y rencontrer les autorités chinoises, d'y découvrir la ville et d'échanger sur les pistes possibles de coopérations et axes de collaboration. Cette mission exploratoire a conforté l'intérêt des deux villes à travailler étroitement ensemble.

Afin de conforter le projet de rapprochement, d'approfondir l'analyse relative au choix des axes de coopération, et de signer la "Lettre d'intention d'établissement d'un jumelage entre la municipalité de Nanjing en République populaire de Chine et la Ville de Metz en République française", il est proposé de confier à Monsieur le Maire un mandat spécial visant à participer à un voyage d'étude du 29 novembre au 05 décembre 2019, et de prendre en charge les frais réels en découlant, estimés à 11 000 €.

Outre M. le Maire, la délégation sera composée de :

- Doan TRAN, Adjointe de Quartier, Ville de Metz
- Régis CAPO CHICHI, Directeur Adjoint de Cabinet, Ville de Metz
- Patricia MOINARD, Directrice du développement économique, Inspire Metz
- Hong TOUSSAINT, Directrice de l'Institut Confucius

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE CONFIER** à Monsieur Dominique GROS, Maire de Metz, ainsi qu'à Madame Doan TRAN, Adjointe de Quartier, un mandat spécial visant à participer au voyage

d'étude organisé en Chine du 29/11 au 05/12/19.

- **D'AUTORISER** la prise en charge des frais réels afférents à cette mission sur remise des justificatifs correspondants.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces ou documents contractuels nécessaires à la réalisation de ce projet.
- **D'APPROUVER** la "Lettre d'intention d'établissement d'un jumelage entre la municipalité de Nanjing et la Ville de Metz", dont le projet est joint en annexe.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à la finaliser et à la signer, et à signer tout acte ou document relatif à cette lettre d'intention et à sa mise en œuvre.

PRECISE que les crédits relatifs au voyage d'étude sont inscrits au budget de l'exercice concerné.

Interventions de : Mme Françoise GROLET, M. Patrick THIL, M. Yoan HADADI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. le Maire.

Explication de vote demandée par : Mme Françoise GROLET.

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 46 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Richard LIOGER, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, M. Yoan HADADI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, M. Jean-Michel ROSSION, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 2 : Mme Bérangère THOMAS, Mme Françoise GROLET.

Abstention : 0 :

Procurations : Mme Isabelle KAUCIC a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Hanifa GUERMITI, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à M. Pierre GANDAR, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Emmanuel LEBEAU, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à M. Thierry GOURLOT.

Absents au moment du vote : 7 : M. Thierry JEAN, M. Patrice NZIHOU, M. Belkhir BELHADDAD, M. Philippe CASIN, Mme Martine NICOLAS, Mme Christine SINGER, M. Julien HUSSON.

DCM N° 19-11-28-21 : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées pour l'année 2019 - Taxe locale de Séjour d'Augny :

M. HEULLUY, Rapporteur, expose :

En application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) pour l'année 2019 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Ce rapport a pour unique objet l'évaluation du transfert à la Métropole de la Taxe Locale de Séjour (TLS) de la commune d'Augny.

Le transfert de la TLS s'inscrit dans le cadre du transfert à la Métropole de la compétence « promotion du tourisme » au 1^{er} janvier 2017, conformément à la loi NOTRe. Ainsi, Metz Métropole a instauré, par délibération du 26 septembre 2016, la TLS sur l'ensemble de son territoire. Conformément à la possibilité offerte par la réglementation aux communes levant la taxe au moment de son transfert, la commune d'Augny s'est opposée au transfert à la Métropole de la TLS levée sur son ban communal.

Par délibération du 14 juin 2018, la commune d'Augny est revenue sur sa décision et la TLS est levée par la Métropole sur l'intégralité de son territoire depuis le 1^{er} janvier 2019. Par suite, la CLECT s'est réunie le 23 septembre 2019 pour réviser, pour la commune d'Augny, l'évaluation du transfert de charge afférent à la compétence « promotion du tourisme » réalisée en 2017.

Par souci d'équité, la CLECT a décidé de reconduire les principes méthodologiques actés en 2017 pour les communes hors Ville de Metz. Ainsi, elle a retenu comme période de référence la dernière année précédant le transfert (soit 2018) et a acté l'absence de charges de gestion de la TLS et de charges de structure.

Au vu du Compte Administratif 2018 de la commune d'Augny, la CLECT a retenu un montant de 104 463 € au titre du transfert de la TLS. Actualisé de ce montant, le transfert de charge relatif à la compétence « promotion du tourisme » pour la commune d'Augny, évalué à 1030 € en 2017 (cotisation au Syndicat Intercommunal à Vocation Touristique), s'élève désormais à – 103 433 €.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** le rapport du Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées pour l'année 2019.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à l'unanimité.

Voix pour : 48 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M.

Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Richard LIOGER, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, M. Yoan HADADI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN.

Voix contre : 0 :

Abstention : 0 :

Procurations : Mme Isabelle KAUCIC a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Hanifa GUERMITI, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à M. Pierre GANDAR, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Emmanuel LEBEAU, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à M. Thierry GOURLOT.

Absents au moment du vote : 7 : M. Thierry JEAN, M. Patrice NZIHOU, M. Belkhir BELHADDAD, M. Philippe CASIN, Mme Martine NICOLAS, Mme Christine SINGER, M. Julien HUSSON.

DCM N° 19-11-28-22 : Modification des AP/CP :

M. HEULLUY, Rapporteur, expose :

Depuis 2011, les principaux projets d'investissement pluriannuels de la Ville sont gérés sous forme d'autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP). L'état des AP/CP est réactualisé au minimum deux fois par an, suite au vote du Budget Primitif et suite à l'adoption du Budget Supplémentaire.

Dans le cas présent, il s'agit de prendre en compte les modifications introduites par les DM 2 et 3, en ajustant les montants de certaines enveloppes globales et en rééchelonnant des crédits de paiement suite à des modifications de calendriers opérationnels.

Les redimensionnements proposés sont les suivants :

- l'AP d'intervention 13027, relative à la réfection des cimetières et extension des columbariums, est augmentée de 8 k€ pour effectuer des travaux urgents en 2019 (assainissement d'une partie du Cimetière St Simon).
- l'AP d'intervention 11003 relative aux grosses rénovations dans les écoles et à leur

accessibilité voit son enveloppe globale réduite de 234 k€. Il s'agit de la résultante de deux ajustements de CP : ceux de 2019 sont augmentés de 100 k€, afin de compléter le financement des travaux d'AD'AP, et ceux de 2020 sont diminués de 334 k€ pour être rebasés au montant de l'enveloppe annuelle fixée dans le PPI, soit 950 k€ (les CP 2020 avaient été augmentés par erreur par des reports de crédits non consommés les années précédentes, comme cela se fait habituellement sur les AP de projet mais pas sur les AP d'intervention).

- l'AP d'intervention 11004 relative au programme d'efficacité énergétique des écoles voit son enveloppe globale réduite de 128 k€. Il s'agit de la résultante de deux ajustements de CP : ceux de 2019 sont augmentés de 140 k€, pour faire face à des besoins complémentaires (notamment pour la toiture de l'école des Chardonnerets, cf DMn°2), et ceux de 2020 sont diminués de 268 k€ pour être rebasés au montant de l'enveloppe annuelle fixée dans le cadre du PPI, soit 650 k€ (les CP 2020 avaient été augmentés par erreur par des reports de crédits non consommés les années précédentes, comme cela se fait habituellement sur les AP de projet mais pas sur les AP d'intervention).

Les rééchelonnements d'échéancier proposés sont les suivants :

- l'AP de projet 15038, relative au projet numérique dans les écoles, constate un décalage des CP de 2019 sur 2020 de 140 k€.
- l'AP 19053 relative à la rénovation thermique des gymnases constate un décalage des CP de 2019 sur 2020 de 19 k€.

Une synthèse de ces modifications est annexée à la présente délibération.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **D'APPROUVER** les réajustements d'AP/CP telles que précisées dans les tableaux en annexe.

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 36 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Richard LIOGER, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, M.

Yoan HADADI.

Voix contre : 13 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN.

Abstention : 0 :

Procurations : Mme Isabelle KAUCIC a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Hanifa GUERMITI, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à M. Pierre GANDAR, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Emmanuel LEBEAU, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à M. Thierry GOURLOT.

Absents au moment du vote : 6 : M. Thierry JEAN, M. Patrice NZIHOU, M. Belkhir BELHADDAD, M. Philippe CASIN, Mme Christine SINGER, M. Julien HUSSON.

DCM N° 19-11-28-23 : Décision modificative du budget n°3 :

M. HEULLUY, Rapporteur, expose :

Le principal objet de cette décision modificative est le redéploiement, habituel à l'approche de la fin de l'exercice, de 589 k€ de crédits ouverts au budget et qui ne seront pas consommés, pour financer des besoins complémentaires sur des opérations en cours ou des actions nouvelles. Parmi les 589 k€ à réaffecter, 212 k€ proviennent de 36 lignes d'imputation de la section de fonctionnement, et 377 k€ proviennent de 28 lignes d'imputation de la section d'investissement.

Les redéploiements intègrent tout d'abord un élément particulier : l'enveloppe annuelle de subvention d'équipement aux conseils de fabriques sera en majeure partie (80 k€ sur 90 k€) conservée par la ville en 2019 pour financer des acquisitions dans le cadre des 800 ans de la cathédrale. Ensuite, il est proposé de financer en fonctionnement 74 k€ de dépenses nouvelles : 20 k€ de subvention à Inspire Metz pour une mission exploratoire visant à diagnostiquer et mener une politique de mobilisation vers l'emploi (DCM 19-09-26-19), 20 k€ de subvention pour le soutien à l'accueil de la Golden League de handball (votée durant le présent conseil municipal), 7 k€ de dépense exceptionnelle d'indemnité à verser à un agent radié en 2013 afin d'exécuter une décision du tribunal administratif rendue le 4 juin 2019, 5 k€ de subvention à l'université de Lorraine pour renforcer le soutien à L'Espace Bernard-Marie Koltès (cf DCM 10-10-31-10), 4 k€ pour Pierres Numériques, ou encore 3 k€ pour les 800 ans de la cathédrale. 13 k€ seront utilisés pour ajouter des crédits sur 5 lignes pour des besoins courants des services qui seront consommés à 100 % d'ici la fin de l'année.

En investissement, il est proposé d'une part d'abonder 7 opérations déjà inscrites au budget pour un montant total de 301 k€ : 147 k€ pour des acquisitions dans le cadre de Pierres Numériques, 44 k€ pour du renouvellement de matériel à la propriété urbaine, 34 k€ de subvention à Bliiida pour des investissements complémentaires en 2019 dans le cadre de

Constellations, 21 k€ pour le remplacement de menuiseries au 144 route de Thionville, 20 k€ pour le parcours de santé Séniors VitaMetz, 22 k€ pour l'installation de mobiliers au centre Le Quai, et 13 k€ pour des acquisitions dans le cadre des 800 ans de la cathédrale. D'autre part, il est proposé d'affecter 206 k€ à 7 opérations nouvelles, pour des travaux dans des bâtiments : 70 k€ pour le remplacement de portes de garage rue Saulnerie, 19 k€ pour le remplacement de portes aux Arènes, 10 k€ de travaux de mise en conformité incendie du centre Bon Pasteur, 10 k€ pour des travaux de façade au CALP, 6 k€ pour des travaux de rénovation dans un logement rue Pfister, 6 k€ pour des travaux de faux plafonds à l'école Jean Monnet, et 4 k€ pour des travaux d'isolation au complexe du Sablon.

Par ailleurs, la présente décision modificative intègre 5 dépenses nouvelles financées intégralement par des recettes nouvelles équivalentes :

- 465 k€ de régularisation d'une écriture de plus-value de cession erronée dans le compte administratif 2018. Il convient de réduire partiellement les écritures de l'année passée, la plus-value étant de 1 755 633,55 € au lieu des 2 220 623,55 €.
- 170 k€ de taxes foncières pour le compte du SERM, que celui-ci va rembourser à la ville. Les transferts de propriété ne sont pas encore régularisés auprès du service des impôts, et le prélèvement automatique des échéances empêche le paiement direct par le SERM.
- 5 k€ de dépenses de communication pour l'opération sur la carte bonjour Metz durant les fêtes de fin d'année, financés par la CCI.
- 3 k€ d'acquisition de matériels suite à l'obtention d'une subvention.
- 1 200 € de travaux pour compte d'autrui en raison d'un péril imminent.

Enfin, dans un but d'amélioration de la qualité comptable, il est proposé de modifier 9 imputations budgétaires de dépenses déjà inscrites au budget, représentant un montant total de 247 k€. L'objet de ces dépenses n'est aucunement modifié. Il s'agit en fonctionnement de transférer 46 k€ du chapitre 011 au chapitre 65 et 9 k€ du chapitre 65 au chapitre 012, et en investissement de transférer 192 k€ des chapitres 20, 204 et 23 vers les chapitres 21 et 23.

Il résulte de l'ensemble de ces mouvements, une augmentation du budget principal de 1 264 563,11 € se décomposant comme suit :

- 621 796,13 € en section d'investissement.
- 642 766,98 € en section de fonctionnement.
- Le virement vers la section d'investissement est augmenté de 620 596,13 €.

En conséquence, le Conseil Municipal :

DECIDE :

- **DE VOTER pour le budget principal** ledit état arrêté comme suit :

| | Dépenses | Recettes | Solde |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|---------------|
| INVESTISSEMENT | | | |
| Mouvements positifs réels | 1 191 030,45 | 1 200,00 | -1 189 830,45 |
| Mouvements positifs d'ordre | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Mouvements négatifs réels | - 569 234,32 | 0,00 | 569 234,32 |
| Mouvements négatifs d'ordre | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autofinancement | 0,00 | 620 596,13 | 620 596,13 |
| Total | 621 796,13 | 621 796,13 | 0,00 |

FONCTIONNEMENT

| | | | |
|-----------------------------|-------------------|-------------------|--------------|
| Mouvements positifs réels | 289 269,21 | 642 766,98 | 353 497,77 |
| Mouvements positifs d'ordre | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Mouvements négatifs réels | - 267 098,36 | 0,00 | 267 098,36 |
| Mouvements négatifs d'ordre | 0,00 | 0,00 | 0,00 |
| Autofinancement | 620 596,13 | 0,00 | - 620 596,13 |
| Total | 642 766,98 | 642 766,98 | 0,00 |

| | | | |
|--------------------------------|---------------------|---------------------|-------------|
| Total des deux sections | 1 264 563,11 | 1 264 563,11 | 0,00 |
|--------------------------------|---------------------|---------------------|-------------|

Intervention de : /

Explication de vote demandée par : /

Après en avoir délibéré, la délibération est : Adoptée à la majorité.

Voix pour : 36 : M. Dominique GROS, Mme Isabelle KAUCIC, M. René DARBOIS, M. Sébastien KOENIG, Mme Agnès MIGAUD, Mme Danielle BORI, M. Thomas SCUDERI, Mme Patricia SALLUSTI, M. Hacène LEKADIR, Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ, Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Françoise FERRARO, Mme Hanifa GUERMITI, M. Jacques TRON, Mme Nathalie DE OLIVEIRA, Mme Margaud ANTOINE-FABRY, M. Gilbert KRAUSENER, M. Raphaël PITTI, Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA, M. Pierre GANDAR, M. Guy CAMBIANICA, Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. Bernard HEULLUY, Mme Marylin MOLINET, Mme Christine AGUASCA, M. William SCHUMAN, Mme Anne HOMMEL, Mme Catherine MERGEN-MOREL, Mme Doan TRAN, Mme Nadia SEGHIR, M. Richard LIOGER, M. Stéphane MARTALIE, Mme Laure DUPONT, M. Yoan HADADI.

Voix contre : 13 : Mme Marie-Jo ZIMMERMANN, M. Patrick THIL, Mme Patricia ARNOLD, Mme Martine NICOLAS, Mme Caroline AUDOUY, Mme Nathalie COLIN-OESTERLE, M. Yves WENDLING, M. Emmanuel LEBEAU, M. Thierry GOURLOT, Mme Bérangère THOMAS, M. Jean-Michel ROSSION, Mme Françoise GROLET, M. Jérémy ALDRIN.

Abstention : 0 :

Procurations : Mme Isabelle KAUCIC a donné pouvoir à M. Dominique GROS, M. Thomas SCUDERI a donné pouvoir à Mme Hanifa GUERMITI, Mme Patricia SALLUSTI a donné pouvoir à Mme Selima SAADI, M. Jean-Louis LECOCQ a donné pouvoir à M. Jacques TRON, Mme Margaud ANTOINE-FABRY a donné pouvoir à M. Pierre GANDAR, M. Raphaël PITTI a donné pouvoir à Mme Marie RIBLET, Mme Myriam SAGRAFENA a donné pouvoir à Mme Béatrice AGAMENNONE, Mme Marylin MOLINET a donné pouvoir à Mme Marie-Anne ISLER BEGUIN, M. William SCHUMAN a donné pouvoir à M. Hacène LEKADIR, Mme Anne HOMMEL a donné pouvoir à M. Bernard HEULLUY, Mme Laure DUPONT a donné pouvoir à Mme Danielle BORI, Mme Marie-Jo ZIMMERMANN a donné pouvoir à M. Emmanuel LEBEAU, M. Jean-Michel ROSSION a donné pouvoir à M. Thierry GOURLOT.

Absents au moment du vote : 6 : M. Thierry JEAN, M. Patrice NZIHOU, M. Belkhir BELHADDAD, M. Philippe CASIN, Mme Christine SINGER, M. Julien HUSSON.

DCM N° 19-11-28-24 : Communications et décisions prises par M. le Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et en exécution des Délibérations du Conseil Municipal en date du 17 avril 2014, du 3 juillet 2014, du 29 janvier 2015, du 29 octobre 2015 et du 6 juillet 2017 ainsi que des décisions rendues par les diverses juridictions :

M. le Maire, Rapporteur, expose :

Décisions prises par M. le Maire.

1°

Recours contentieux.

2°

Décisions rendues.

Intervention de : /

POINT N° 25 : Questions orales :

- Question orale déposée par M. Emmanuel LEBEAU concernant les conventions conclues avec les opérateurs de téléphonie (jointe en annexe 1).
 - Question orale déposée par M. Yves WENDLING concernant l'adhésion à la Société Publique Locale "Gestion Locale" (jointe en annexe 2)
 - Réponse faite par M. le Maire à la question orale de M. Emmanuel LEBEAU (jointe en annexe 3).
 - Réponse faite par M. le Maire à la question orale de M. Yves WENDLING (jointe en annexe 4).
-

Conformément à l'article 35 du Règlement Intérieur, Monsieur le Maire invite ensuite le Conseil Municipal à décider, sans débat, à ce que la réunion se poursuive à huis clos pour l'examen du point 26 qui suit.

SEANCE A HUIS-CLOS

DCM N° 19-11-28-26 : Mise en non-valeur de créances irrécouvrables :

L'ordre du jour de la séance du 28 novembre 2019 étant épuisé, le Président lève la séance à 21h35.

ANNEXES

ANNEXE 1 : Question orale déposée par M. Emmanuel LEBEAU concernant les conventions conclues avec les opérateurs de téléphonie.

ANNEXE 2 : Question orale déposée par M. Yves WENDLING concernant l'adhésion à la Société Publique Locale "Gestion Locale".

ANNEXE 3 : Réponse de M. le Maire à la question orale de M. Emmanuel LEBEAU.

ANNEXE 4 : Réponse de M. le Maire à la question orale de M. Yves WENDLING.

ANNEXE 1 :

QUESTION ORALE DEPOSEE PAR M. EMMANUEL LEBEAU

Monsieur le Maire,

De nombreux édifices publics sont utilisés pour recevoir des antennes relais. Pourriez-vous nous communiquer la cartographie exacte de ces antennes relais, la liste des contrats liant la ville aux opérateurs téléphoniques dans le cadre de l'installation et l'exploitation d'antennes relais et le nombre d'antennes relais installées à Metz ?

Dans ce cadre, pourriez-vous nous communiquer le montant des redevances perçues par la ville depuis les trois dernières années lié à l'ensemble de ces contrats ?

A titre d'exemple, pour les antennes relais installées dans le clocher de l'Eglise de l'Immaculée-Conception de Queuleu, pourriez-vous nous communiquer le nombre d'antennes relais installées, le nombre de contrat avec les opérateurs et le montant perçu en 2017 et 2018 par la ville?

ANNEXE 2 :

QUESTION ORALE DEPOSEE PAR M. YVES WENDLING

Nous avons adopté une délibération lors du Conseil Municipal de la séance du 31 octobre 2019.

Il s'agit du point n°23 dont l'objet est "Adhésion à la Société Publique Locale "gestion locale" : approbation des statuts, entrée au capital, désignation des représentants"

A l'issue de notre vote, à l'unanimité, nous avons été interpellé par écrit par l'intersyndicale de la Ville composée de la CFDT, FA-FPT et de la CGT.

Suite à cette sollicitation, il nous apparaît important de vous interroger sur les motivations et le bien-fondé juridique du principe d'une mobilisation d'une société publique locale sur des fonds publics. Selon les textes, une SPL n'a pas vocation à exercer des fonctions support comme la gestion des ressources humaines, la gestion budgétaire ou encore des expertises juridiques ou d'assistance technique pour le compte de collectivités qui les contrôlent.

Or, la Ville centre d'une métropole se voit prendre une participation dans une société publique locale implantée dans le Département de la Meurthe et Moselle.

Nous savons que le Centre de gestion du 54 a développé ces dernières années des compétences RH à destination des petites et moyennes collectivités de ce département nécessaires à leurs besoins. La Ville de Vandoeuvre les Nancy en est la plus importante, elle compte 29 000 habitants. Les Collectivités de Nancy et le Grand Nancy n'ont pas de participation dans cette SPL.

Pourquoi la Ville centre d'une Métropole qui comptabilise 120 000 habitants, des fonctions RH mutualisées avec la Métropole pour 3000 agents aurait-elle besoin d'acquérir des prestations payantes en sus de la prise de participation dans les domaines de l'emploi territorial, de conseil en organisation, de la prévention et de la santé au travail, des assurances et de l'économie de la donnée sans aucune mise en concurrence et hors département de la Moselle ?

ANNEXE 3 :

REPONSE FAITE PAR M. LE MAIRE A LA QUESTION ORALE DE M. EMMANUEL LEBEAU

Pour les besoins de l'exploitation du réseau de téléphonie mobile et suite à la sollicitation des opérateurs, ces derniers ont implanté des stations relais sur 14 sites municipaux. Sont principalement concernés des stades, des églises et des châteaux d'eau.

La Ville a conclu 27 conventions de mises à dispositions avec les quatre opérateurs français de téléphonie mobile, à savoir ORANGE, BOUYGUES TELECOM, SFR et FREE.

En 2017, les recettes découlant de ces mises à disposition s'élevaient à 163 346,63 €.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la compétence eau potable a été transférée au Syndicat des Eaux de la Région Messine, ce dernier étant désormais en charge de la gestion des châteaux d'eau dans son périmètre d'intervention. Par conséquent, les 7 conventions préalablement conclues par la Ville pour l'implantation de station relais sur des châteaux d'eau sont désormais gérées en direct par ledit syndicat.

La Ville reste ainsi gestionnaire de 20 conventions conclues sur 11 sites municipaux avec les quatre opérateurs. Ces derniers ont au total installé 67 antennes sur ces différents sites.

En 2018, les recettes découlant de ces conventions s'élevaient donc à 145 000,10 €.

En 2019, les recettes resteront inchangées si ce n'est l'indexation appliquée et la perception d'un nouveau loyer suite à l'implantation d'une nouvelle station relais par Free sur le stade situé rue du Général Fournier.

A ce titre, il est précisé que par décision municipale du 3 janvier 2018, il a été décidé la création, pour les conventions ou renouvellements de conventions à venir, d'un tarif unique de 10 000 € par an et par emplacement.

S'agissant plus précisément de l'Eglise "Immaculée Conception" située à Metz Queuleu, la Ville de Metz a conventionné avec les quatre opérateurs qui ont installé au total 16 antennes sur l'édifice. Les loyers versés par les opérateurs se sont élevés à 24 964,06 € en 2017 et à 35 307,95 € en 2018, la différence s'expliquant par l'implantation de SFR sur cet édifice courant 2018.

ANNEXE 4 :

REPONSE FAITE PAR M. LE MAIRE A LA QUESTION ORALE DE M. YVES WENDLING

Sur l'adhésion à la SPL INPACT :

Le Centre de Gestion (CDG) 54 développe, depuis quelques années, de nombreuses missions facultatives en sus de ses missions obligatoires. La Ville de Metz a d'ores et déjà utilisé ces missions facultatives, par exemple pour :

- le recours à un ACFI (agent chargé d'une mission d'inspection en santé),
- un accompagnement de la direction de l'Education suite à des mails anonymes outrageants.

Ces missions sont difficiles à internaliser pour une collectivité car leur nécessité survient de manière **ponctuelle et aléatoire** ; il est donc pertinent de s'adresser à un organisme spécialisé externe qui les assure de manière récurrente.

La priorité a été de s'adresser à un **Centre de Gestion, organisme public mutualisé** pour les collectivités d'un territoire auquel l'adhésion est obligatoire pour les collectivités de moins de 50 agents.

L'adhésion est possible (et facultative) pour les collectivités de grande taille. Sollicité en première passe par souci de respect de la priorité territoriale, le CDG57 a indiqué qu'il ne pouvait assurer ces missions qu'il n'avait pas structurées en son sein, et qu'il ne voyait pas d'obstacle à ce que le rapprochement avec le CDG54 s'opère. Rencontrés à nouveau en mai 2018, le directeur M. Micque et le Président M. Karmann du CDG57 ont indiqué n'avoir pas de projets à court terme d'investir ces sujets facultatifs, se concentrant sur les questions de conformité aux règles de la CNIL (règlement sur la protection des données personnelles RGPD et délégué à la protection des données DPO).

En 2018, le CDG54 a souhaité confier l'ensemble de ses missions facultatives à une SPL afin de mieux séparer ces activités facultatives de l'activité principale d'un centre de gestion (la gestion des carrières des agents des collectivités de petite taille et l'organisation des concours). La SPL INPACT (innovation pour l'accompagnement des collectivités territoriales) a été créée le 15 décembre 2018.

Cette création reste dans l'esprit d'une gestion par un outil public, **le directeur général délégué de la SPL, M. Alain FAIVRE, étant également le directeur du centre de gestion 54.**

Plus d'une centaine de collectivités de Meurthe-et-Moselle ont adhéré à cette SPL.

La seule alternative pour la Ville de Metz aurait été de conclure des marchés avec des cabinets privés dans les domaines RH pouvant apporter l'accompagnement souhaité sur des problématiques ponctuelles.

Le choix a donc été de rester le plus proche possible du secteur public.